

Contrat de ville Gaillac – Graulhet 2024-2030

Engagements “Quartiers 2030”



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



VILLE DE
gaillac
ville-gaillac.fr

Table des matières

EDITO	3
Président CAGG// VP Politique de la Ville CAGG	3
Maire Gaillac	3
Maire Graulhet	4
Préfet du Tarn	4
1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	6
1-1 : Portrait de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et de la géographie prioritaire	6
1-2 : Portrait de territoire Gaillac	8
Le quartier prioritaire de Gaillac : Catalanis et Lentajou	9
1-3 : Portrait de Graulhet	13
Le quartier prioritaire de Graulhet: Crins et En Gach	17
1-4 : Les enseignements de l'évaluation des contrats de ville 2015-2023	19
2- LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030	21
2-1 : Différentes étapes de l'élaboration du contrat de ville	21
2-2 : La consultation citoyenne	23
2-2-1 : Gaillac	23
2-2-3 : Graulhet	25
3- LES DÉFIS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	25
3-1 : La nouvelle gouvernance et pilotage du Contrat de ville : une approche en commun	25
3-1-1 : Les instances de pilotage	26
3-1-2 : La mise en œuvre opérationnelle	26
3-1-3 : Les partenaires ressources et mobilisées dans le cadre du contrat de ville	27
3-1-4 : La démarche d'évaluation	27
3-1-5 : Une démarche participative citoyenne	27
3-2 : La coopération et la coordination, au cœur de la dynamique du Contrat de ville	28
3-3 : Le lien social générateur de la vitalité de nos quartiers prioritaires	28
4- LES 4 ENJEUX PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030	30
4-1 - Schéma des 4 enjeux	30
4-2 : Enjeu 1 - L'émancipation et la citoyenneté	31
4-3 – Enjeu 2 - L'accès à l'emploi et à la formation pour Tous	34
4-4 : Enjeu 3 - Des quartiers apaisés et respectueux	38
4-5 : Enjeu 4 - L'attractivité des quartiers	40
5- LES MOYENS POUR LE CONTRAT DE VILLE	43
5-1 : Les moyens spécifiques dédiés au contrat de ville	43
5-2 : La mobilisation du droit commun	44
6- ENGAGEMENTS ET SIGNATURES	47
7- ANNEXES	53

ANNEXE 1 - Extrait de la convention cadre entre l'Etat, l'ANCT et la Caisse des dépôts et des consignations : Chapitre 2.3.6 La politique de la ville	53
ANNEXE 2 – Contribution de la Région Occitanie	54
ANNEXE 3 – Contribution du département du Tarn	59
ANNEXE 4 – Contribution de la CAF	61
ANNEXE 5 – Contribution de France Travail dans le cadre du contrat de ville Gaillac - Graulhet 2024/2030	65
ANNEXE 6 – Contribution de la Banque des territoires	66
ANNEXE 7 – Contribution de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn	68

PROJET

EDITO

Président CAGG// VP Politique de la Ville CAGG

Demande faite auprès du Cabinet par AC => DO voit le cabinet après la réunion

Maire Gaillac

A Gaillac, la révolution durable et solidaire est en marche, dessinant les contours d'une commune adaptée aux enjeux du siècle, plus économe en ressources, plus agréable à vivre et garante d'un développement équitable de l'ensemble des quartiers qui la composent.

Dans un contexte économique, social, sociétal, qui exacerbe les tensions et les difficultés des habitants, la Ville de Gaillac et ses partenaires ont pour priorité de satisfaire les besoins du quotidien, d'améliorer le cadre de vie, de garantir l'équité républicaine, socle de l'émancipation citoyenne et de l'unité nationale.

C'est bien sûr dans notre quartier prioritaire que s'exprime avec le plus de force et d'espoir cette attente d'équité réelle et de perspectives durables.

Pour corriger les inégalités urbaines et réduire les écarts de développement entre les divers secteurs de Gaillac, nous disposons de plusieurs leviers d'action.

Le plus pertinent et le plus efficace est sans conteste celui de la Politique de la Ville.

En agissant de façon globale sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, sur le développement économique, l'emploi, et sur la cohésion sociale, en portant notamment l'effort sur l'éducation, la culture, l'accompagnement social et la santé, la Politique de la Ville vise à inscrire dans la réalité des Gaillacois la devise de notre pays : liberté, égalité, fraternité.

C'est pour conforter et moderniser cette action que nous avons mis en place ce nouveau contrat de ville.

Résultat d'un travail collaboratif exigeant avec nos partenaires institutionnels et associatifs, ce contrat 2024-2030 concrétise aussi la prise en compte directe du point de vue des principaux intéressés : les habitantes et les habitants de nos quartiers prioritaires, associés à cette démarche contractuelle.

Avec ce contrat 2024-2030, nous affirmons notre ambition commune du développement économique, écologique et social de l'ensemble des composantes urbaines de notre territoire.

Garantir localement les conditions du vivre ensemble, c'est renforcer à l'échelle du quartier les fondations d'une démocratie solidaire, juste et apaisée.

Ouvrir nos quartiers populaires sur la Ville, c'est ouvrir ces quartiers sur l'avenir.

Tel est l'enjeu de ce contrat de ville Gaillac Graulhet 2024-2030 - Engagement "Quartier 2030"

Martine SOUQUET

Maire de Gaillac

Maire Graulhet

Piloter le contrat de la ville de Graulhet, c'est pour moi prendre en compte l'évolution de la population et en particulier de la jeunesse, pour lui garantir l'égalité des chances à laquelle elle est en droit d'aspirer.

J'affirme que le volet opérationnel de ce contrat ne peut être mis en œuvre sans les élus de proximité ; et c'est parce que la ville est un acteur majeur de ce contrat, qu'elle continue à contribuer financièrement à certaines opérations importantes pour nos quartiers soit près de 500 000 euros par an, sans compter les aménagements des équipements sportifs.

Dans ce cadre ont été réalisées par exemple, la Microfolie, la Maison France-services ou l'embauche de deux ASVP, ...

Aujourd'hui, avec les élus, voici les priorités : priorité à la rénovation du centre-ville, habitat et cadre de vie ; priorité encore à l'éducation et à l'accès à l'emploi ; à la prévention des violences et des addictions ; priorité à la solidarité, et à l'implication plus forte des habitants, acteurs, avec nous et pour eux, de ce nouveau contrat.

Alors pour demain, un lycée polyvalent proche du tissu économique, un collège rénové, des établissements sportifs mis à niveau, un centre aquatique, des espaces respectueux de l'équilibre écologique et bien plus encore ... pour favoriser l'émancipation et l'égalité des chances si nécessaires à nos quartiers.

Blaise AZNAR

Maire de Graulhet

Préfet du Tarn

Le contrat de ville de l'agglomération de Gaillac-Graulhet pour la période 2024- 2030 répond à une double ambition : réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre de réflexion, la gouvernance, et les instruments de la politique de la ville ont été repensés.

Tout d'abord, la géographie prioritaire a été actualisée pour s'adapter au mieux aux réalités du terrain.

Puis, une large concertation citoyenne a été menée en 2023 afin de recueillir les préoccupations de la population.

Enfin, un travail partenarial a eu lieu afin de mobiliser chaque ressource nécessaire au profit de nos quartiers.

L'État s'engage à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles avec un seul objectif : faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances.

La sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique, l'emploi et l'activité économique, l'accès aux services publics et aux politiques publiques de droit commun mobiliseront les services de l'État au quotidien afin de permettre à chacun d'avoir les moyens de vivre et de s'émanciper.

Aujourd'hui encore, les besoins demeurent considérables. Il revient à l'ensemble des partenaires à imaginer, d'innover, de s'adapter pour préserver l'équilibre du territoire, dans un esprit de solidarité.

Il convient dès à présent de faire vivre ce projet tout au long des six prochaines années.

Une seule préoccupation devra conduire notre action : améliorer de manière significative les conditions de vie de nos concitoyens et créer les conditions d'un renouveau des quartiers en 2030.

Michel VILBOIS
Préfet du Tarn

PROJET

PREAMBULE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les Quartiers Prioritaires en Politique de la Ville (QPV) et leurs habitants, afin de réduire les inégalités entre les territoires. Elle mobilise un ensemble d'acteurs : l'État, les collectivités, les acteurs des quartiers, ...

Le contrat de ville est une démarche partenariale qui permet à tous ces partenaires de définir collectivement les orientations stratégiques et de développer des projets de développement social et urbain, en faveur des habitants.

La Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet pilote un contrat de ville unique pour les 2 territoires de Gaillac et de Graulhet, avec une opérationnalité gérée au niveau communal.

Ce contrat de ville unique prend en compte les spécificités des 2 communes, accompagnées et soutenues par le dynamisme de l'agglomération.

1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1-1 : Portrait de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et de la géographie prioritaire

- 56 communes
- 74 574 habitants. Croissance démographique, 1,3%
- 1164 km² - 20,50 % de la superficie du Tarn
- 80 sites touristiques
- 16 structures d'accueil Petite enfance
- 60 écoles (dont 8 privées)
- 13 médiathèques
- 17 zones d'activités, dont : 4.328 établissements au registre du commerce, 2.940 établissements à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 20.169 emplois (15% de l'emploi tarnais)
- 1.050 exploitations agricoles + 1 espace test agricole
- 50 entreprises de la filière cuir
- 1 pépinière d'entreprises



1 territoire
56 communes

Ses compétences

- Un cadre de vie toujours plus agréable
- Un environnement favorable à l'éducation et l'épanouissement des enfants et des jeunes :
- Loisirs et pratiques sportives
- Aménage le territoire et favorise le développement durable
- Favorise le développement économique
- Développe l'attractivité touristique du territoire

Le territoire de l'agglomération est attractif sur le plan résidentiel, le cadre de vie y est recherché. La population active est en augmentation.

Forces	Faiblesses
Territoire doté de tous les services à la vie des familles	Manque de logements locatifs
Equipements sportifs diversifiés	Baisse du nombre de naissances
Plan d'amélioration des transports et du transport à la demande, développement des mobilités douces	Départ des jeunes de -20 ans par manque d'emploi (30% des actifs travaillent en dehors du territoire)
Accompagnement dans la rénovation de logements (OPAH) et volonté de diversifier l'offre d'habitat et d'agrandir le parc locatif	Viellissement de la population avec l'augmentation du nombre de seniors
Offre locative à loyer modéré accessible à 64% des habitants	Entretien coûteux des équipements sportifs
Culture du « bien manger » avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Manque de modalités de déplacement et leur coût
Diagnostic social sur l'évaluation des besoins en habitat pour les gens du voyage	Raréfaction des services administratifs et médicaux en milieu rural

Cependant, 2 communes de l'agglomération ont des quartiers implantés dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire, qui identifie et délimite les quartiers les plus fragiles : Gaillac, Graulhet. Il s'agit des quartiers de Crins et En Gach à Graulhet et de Catalanis et Lentajou à Gaillac.

Une politique au bénéfice des quartiers en difficultés qui n'est pas récente pour ces territoires.

- La commune de Gaillac, à travers la signature en juin 2007 d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), s'est engagée officiellement dans la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale pour les 2 quartiers prioritaires (zones IRIS) identifiées à l'époque : le quartier Vieux Gaillac (centre-ville et Catalanis Lentajou) et le quartier de La Clavelle - la gare.
- La commune de Graulhet, à travers la signature d'un plan de Développement Social des Quartiers (DSQ) dans les années 1990, s'est engagée officiellement dans la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale, pour les 2 quartiers prioritaires identifiés à l'époque : le quartier Crins et le quartier En Gach.

1-2 : Portrait de territoire Gaillac

Volet géographique et patrimonial

Située à l'ouest du département du Tarn, Gaillac se trouve au centre du territoire de la Communauté d'agglomération, dans la plaine albigeoise et sur la rive droite du Tarn. Commune urbaine de 16 008 habitants (INSEE 2021), desservie par l'A68, elle a une position stratégique à 20 kms d'Albi, 50 kms de Montauban et 57 kms de Toulouse. Son territoire s'étend sur une surface de 5093 hectares. La commune est un pôle urbain important de la vallée du Tarn, où l'urbanisation s'est développée aux abords de la rivière Tarn, au centre du territoire communal.

La culture de la vigne est omniprésente et se concentre principalement sur les coteaux au nord et à l'ouest de la ville. Le paysage de la ville, entre plaine et coteaux, est également façonné par l'agriculture.

Gaillac dispose d'un patrimoine architectural, naturel, paysager, lié à son histoire et important, en témoigne la présence de nombreux sites et monuments inscrits et classés à l'inventaire des Monuments Historiques.

La commune est la 1^{ère} du Tarn à bénéficier, depuis 2017, du label Ville d'Art et d'histoire décerné par le ministère de la Culture.

La commune est équipée de nombreux espaces verts, notamment le parc classé de Foucaud. Situé, particulièrement apprécié par les habitants de la ville par sa grande superficie (5 hectares), véritable espace de nature en cœur de ville, qui offre une respiration dans la continuité du tissu urbain.

Volet démographique

Sur la période 2010-2018, la commune a accueilli + 2 052 habitants, établissant à +15.4% l'évolution de la population municipale (1.63%/an en moyenne) taux de croissance démographique bien supérieur à la moyenne départementale sur la même période (+4.8% entre 2010 et 2018).

Sur 2013-2018, la croissance démographique est principalement due au solde migratoire, le solde naturel étant légèrement négatif.

Le nombre de personnes de plus de 65 ans résidant à Gaillac est de 101 pour 100 personnes de moins de 20 ans résidant sur la commune en 2018.

On observe depuis 2013 une augmentation relative du nombre de jeunes de moins de 20 ans établit sur la commune (principalement des 11-17 ans), témoignant de l'attractivité de Gaillac pour les ménages avec enfants, de catégories socio-professionnelles intermédiaires.

On constate en revanche une baisse du nombre de jeunes adultes (18-29 ans) entre 2008 et 2018.

Volet habitat

La commune connaît une dynamique de la construction neuve, principalement pavillonnaire, en extension urbaine et le long des voies de communication.

Le parc de logements est diversifié sur la commune et la rotation est relativement importante. Ceci a pour conséquence une gamme de prix large, avec un réajustement progressif de certains prix, et un marché de l'immobilier dynamique.

En 2018, Gaillac comptabilise 7 931 logements dont 89 % sont des résidences principales et 2.6% des résidences secondaires.

Attractivité économique

Gaillac s'impose comme le 3ème pôle urbain et commercial du département derrière la préfecture albigeoise et la sous-préfecture castraise. La commune est le premier pôle économique de l'agglomération Gaillac-Graulhet, concentrant sur son territoire 23 % des établissements implantés sur l'agglomération.

Avec 5 zones d'activités et de nombreux commerces et services, elle exerce une attractivité par l'emploi sur les communes environnantes et possède une offre particulièrement complète en termes d'industries, d'entreprises de constructions, d'entreprises artisanales, de commerces et services. Grâce à cela, la commune conforte son rôle de pôle économique attractif à l'échelle de l'agglomération.

La très grande majorité des établissements implantés sur la commune ont moins de 10 salariés (95%), et la plupart des emplois sont affiliés à l'économie tertiaire.

Insertion professionnelle

Concernant le taux de chômage sur la commune, il s'établit en 2018 à 15.8%, au-delà du taux de chômage moyen sur l'agglomération à cette date (13.2%).

Un taux de chômage élevé chez les jeunes : 34 % des 15-24 ans (contre 29% dans le Tarn et 26% en France) et 29% de taux de chômage parmi les 25-29 ans (contre 24% dans le Tarn et 21% en France).

Le quartier prioritaire de Gaillac : Catalanis et Lentajou

Le QPV de Gaillac est essentiellement composé de deux quartiers d'habitat social : les cités de Lentajou et Catalanis reliés entre-elles par une zone d'habitat datant d'avant la révolution industrielle (place de la Révolution) et du XIXème siècle, au moment de la construction des faubourgs le long des voies de communication existantes et de la voie ferrée. Historiquement, les cités de Lentajou et Catalanis sont les lieux de résidence des populations immigrées appelées pour pallier le manque d'ouvriers viticoles dans les années 1960.

Démographie

Le quartier Lentajou-Catalanis compte 1279 habitants, soit près de 8.3% de la population, laquelle a par ailleurs légèrement diminué depuis 2015.

- La part des moins de 30 ans est sensiblement plus importante que sur le reste de la commune (30,6% vs 28.4%).
- Les 60 ans ou plus sont également moins représentés sur les QPV qu'au niveau communal (23.4% /vs 30.3%). L'indice de jeunesse est donc un peu plus élevé sur le QPV qu'au niveau communal (1 vs 0.8).
- Une représentation importante d'une population étrangère, avec des fragilités exacerbées (17,2 % d'étrangers sur la population du QPV contre 6,2 % à l'échelle de la commune).

(Source : Insee, Recensement de la Population 2018)

Equipements, services et vie associative

Peu d'équipements et de services structurants sont présents sur le QPV. Cependant, il est à noter que l'ensemble des équipements et services publics de la commune se situent à moins de 500 mètres des cités de Catalanis et de Lentajou.

- Le centre social "mosaïque" a officiellement ouvert ses portes le 1er septembre 2023 (précédemment l'Espace de Vie sociale porté par l'association Lou Mercat).

- Trois établissements scolaires : 2 écoles maternelles et 1 école élémentaire publique qui totalisent 57 % des élèves des écoles publiques de la commune.
Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Lentajou, la construction d'une nouvelle école maternelle s'achève. Cette école comptera 3 classes, une bibliothèque, une salle de motricité, un espace alae et un service de restauration scolaire.
- L'actuelle école réouvrira ses portes en 2025 sous la forme d'une Maison Pour Tous, un nouvel équipement municipal en proximité.
- Un accueil de loisirs associatif avec :
 - un centre de loisirs associé à l'école au niveau de l'école élémentaire La Clavelle-Vendôme,
 - un centre de loisirs extrascolaire, qui accueillent tous les enfants de la commune de 3 à 12 ans, le mercredi et les vacances scolaires.
- Un gymnase dédié aux arts martiaux en co-utilisation avec l'école de la Clavelle et l'accueil de loisirs.
- Un city stade sur chacun des cités de Catalanis et de Lentajou; celui de Lentajou ayant été totalement refait dans le cadre de Programme de Rénovation urbaine.

Les structures locales et de proximité particulièrement impliquées dans la politique de la ville sont :

Structures	Activités principales
Simply Cité	<p>Lieu unique d'accueil, d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social. Il regroupe au même endroit le Centre communal d'action social (CCAS) et son service d'aide et d'accompagnement à domicile (SSAD), ainsi que l'espace France services.</p> <p>Il est ouvert à toute personne confrontée à des problèmes d'ordre financier ou social qui a besoin d'être aidée ou accompagnée.</p>
Le centre social Mosaïque	<p>En novembre 2023, l'espace de vie sociale Lou Mercat évolue en centre social offrant un nouvel espace de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, ainsi qu'un lieu d'animation de la vie sociale.</p> <p>Il diversifie ainsi son action tout en renforçant son rôle de coordinateur entre les différents partenaires associatifs et institutions.</p> <p>Le centre social Mosaïque a vocation à faire du lien et pour objectif de faire société. Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une maison des services et activités, conduite avec le souci constant de répondre aux besoins et aux envies des habitants ; - une maison des projets dont le but est de recueillir des questions émanant du terrain pour construire des projets ; - une maison de la citoyenneté, pour agir pour le vivre ensemble et la cohésion sociale. <p>Dans le cadre de son projet social, ce sont aujourd'hui différentes actions qui sont travaillées pour répondre aux enjeux du territoire. Tous les jeudis après-midi, l'activité "épicerie solidaire" ouvre ses portes. Elle propose une série d'ateliers pour la plupart émanant des habitants ; des jardiniers solidaires sèment dans leurs potagers des légumes pour l'épicerie.</p>
La MJC de Gaillac	<p>L'association MJC situe son engagement à l'intersection de trois champs d'intervention qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propositions d'activités au service de ses adhérents et du territoire, - expérimentation et innovation à l'écoute des nouvelles pratiques sociales ou culturelles avec une attention particulière en direction de la jeunesse, - mouvement social attaché à l'exercice citoyen des responsabilités, à la liberté des individus et au respect des différences. <p>Fort de plus de 1250 adhérents dont plus de 55% ont moins de 25 ans, la MJC développe un ensemble d'actions qui se déclinent autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clubs d'activités : expression artistique, sport, langues, détente physique et mentale, artisanat, ...

	<ul style="list-style-type: none"> - Enfance et Jeunesse 7-25 ans : accueil de loisirs 7-17 ans, animations hors les murs, séjours jeunes et échange européens de jeunes, Mobilités Européennes et Internationales, Relais Information Jeunesse, ... - Animation Locale et diffusion culturelle : expositions, programmation culturelle, animations locales hors les murs, ... <p>Elle bénéficie d'un bâtiment situé au cœur du parc Pichery, à proximité immédiate d'un ensemble d'équipements sportifs, d'un collège, d'un lycée et assez poche du centre-ville</p>
Tarn Habitat	<p>Premier bailleur social du département, Tarn Habitat est un établissement public ancré sur le territoire tarnais, au service d'un logement pour tous. Il a notamment pour mission la construction et la rénovation de logements sociaux, la gestion locative et technique de son parc immobilier collectif.</p> <p>L'agence de Gaillac est située au sein de la cité de Lentajou et ses équipes au plus près des locataires. Étant donné sa localisation en QPV, Tarn Habitat renforce son action en proximité en assurant notamment une mission de médiation à travers la présence en journée de gardiens, sur chacune des cités.</p>
Ecoles et accueil périscolaire	<p>Les équipes des écoles maternelles de Catalanis et de Lentajou ainsi que celles assurant l'accueil périscolaire (CAGG) sont aujourd'hui les principaux acteurs quotidiennement en lien avec les enfants et les familles du QPV.</p> <p>Ces professionnels ont un lien privilégié avec eux et une bonne connaissance de leurs besoins, habitudes, envies, ... Ils sont ainsi un précieux relai d'informations entre les institutions/associations et les familles, de même qu'ils apportent une expertise et des possibilités de mise en œuvre de projets menés en direction des habitants du QPV.</p>

Revenus

Ces deux cités n'ont pas échappé au phénomène commun qu'ont subi les cités d'habitat social de cette époque : pauvreté, relégation et stigmatisation. Les habitants de Lentajou-Catalanis sont davantage soumis à des contraintes socio-économiques. Le revenu médian constaté sur ce quartier est largement inférieur à la moyenne de la commune (9 500€/an), le taux de chômage plus élevé (15% sur Catalanis, 29% sur Lentajou). Cette disparité des situations peut également se lire dans le taux de pauvreté des ménages (part des foyers fiscaux dont le revenu disponible est inférieur à 60% du revenu disponible médian national) qui, à Gaillac, est supérieur à la moyenne départementale. En 2018, 2 916 habitants de Gaillac vivaient sous le seuil de pauvreté (Source Insee 2018). 378 foyers allocataires (745 personnes) percevant au moins une prestation CAF résident en QPV (Source Cnaf 2020).

Les bénéficiaires du RSA sont au nombre de 42 sur le QPV (21 femmes et 21 hommes) contre 1 069 au niveau communal.

Habitat et cadre de vie

La cité de Catalanis est un quartier d'habitat quasi exclusivement collectif (à 93%). La majorité des logements a été construite avant 1980 (80 %) et n'a pas fait l'objet de réhabilitation : 2 bâtiments ont été acquis et améliorés en 1987, 12 maisons individuelles ont été construites après 2000.

En revanche, le quartier de Lentajou fait l'objet d'un programme de Rénovation Urbaine, débuté en 2017 et porté par Tarn Habitat, la ville de Gaillac et Gaillac Graulhet Agglomération. L'élaboration de ce PRU s'est notamment basée sur un diagnostic en marchant réalisé en avril 2016 et a poursuivi plusieurs objectifs :

- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Mieux intégrer le quartier dans la ville,

- Améliorer son image,
- Le rendre plus vert, plus durable, plus convivial et plus attractif.

Le programme a débuté par la déconstruction de 2 bâtiments, le nombre de logements passant de 171 à 134. La réhabilitation de ces appartements, par Tarn Habitat, permet de proposer aujourd'hui des logements plus modernes, thermiquement performants et plus diversifiés (notamment des rez-de-chaussée pour les seniors).

Une nouvelle école maternelle construite et financée par la CAGG ouvrira ses portes après les vacances scolaires du printemps 2024.

La ville de Gaillac s'est attachée aux aménagements extérieurs (axes de mobilités redessinés, aménagement d'espaces de vie et de loisirs, augmentation du stationnement, végétalisation du quartier, renouvellement et extension de l'éclairage public, ...). Ces aménagements seront achevés au printemps 2024.

On constate sur les QPV de Gaillac une concentration des logements sociaux en QPV : 47 % de logements sociaux (part de 9,3 % sur la commune et 6,4 % sur l'EPCI) – Soit 327 logements. L'ensemble de ces logements sont gérés par Tarn Habitat, le bailleur social public du département.

(Source : SDES 2020)

- 75,5 % de la population vit en appartement (vs 29.5 % dans la population gaillacoise et 14.1 au niveau de l'EPCI).
- 22.9 % sont propriétaire et 75.5% locataire (vs 57.1 et 40.6% au niveau de la commune / 70.5 27,2 au niveau de l'EPCI).
- La part de résidences principales sur occupée est beaucoup plus élevée qu'au niveau de la commune (6.7 vs 2.6%,).

(Source : Insee – Recensement de la population 2018)

Insertion professionnelle

Le taux d'emploi des résidents des QPV est moins élevé eu égard à l'ensemble de la population des communes (Lentajou – Catalanis : 45.2 % contre 60.5 % de l'ensemble des habitants de la commune).

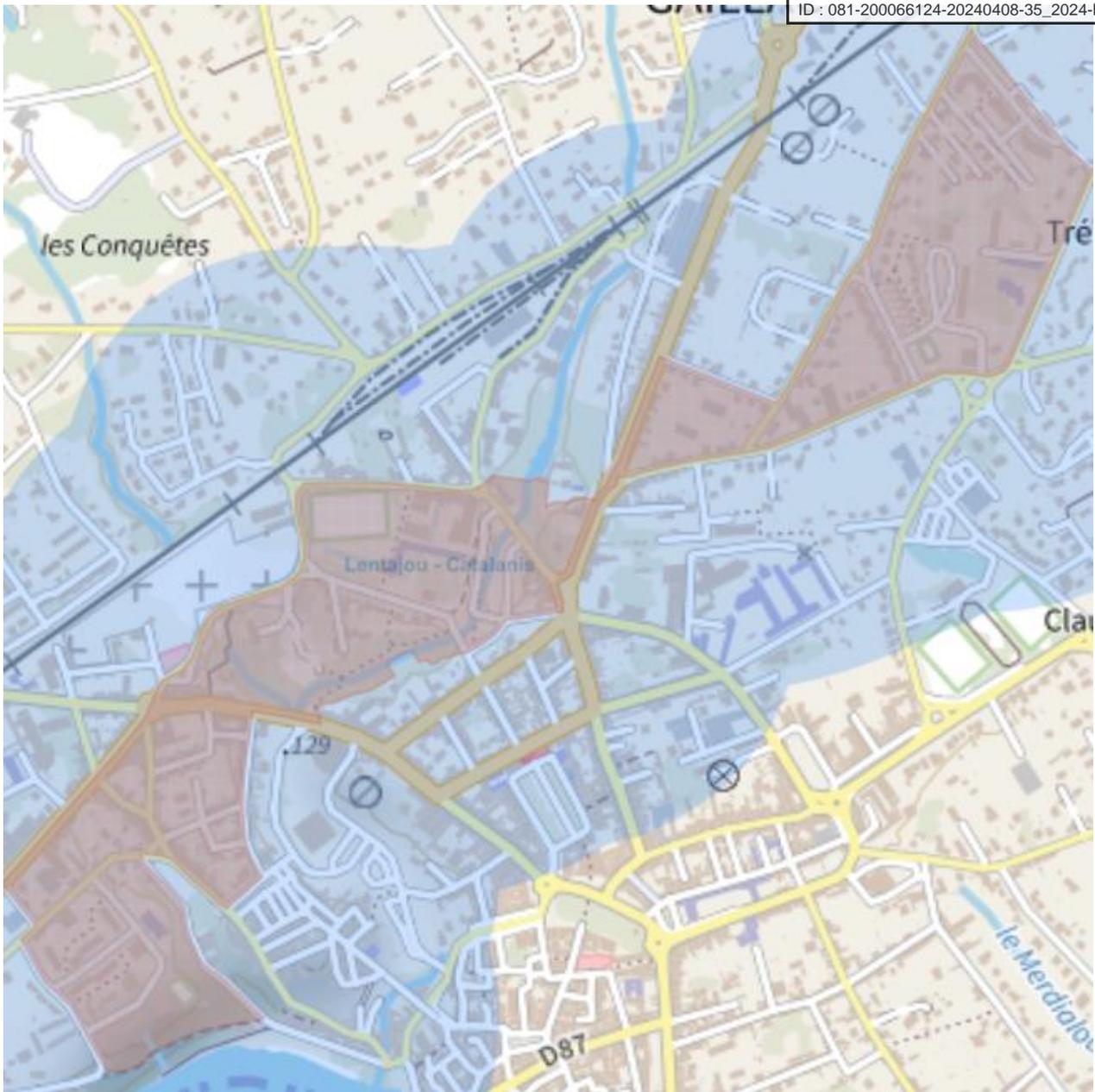
La population d'origine étrangère (17,2 %) est plus concernée par les emplois à durée limitée (52.1% des emplois à durée limitée) et les situations de chômage (34.8 % contre 13.5 % à l'échelle de la commune).

(Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021)

Parmi les demandeurs d'emploi :

- La proportion des moins de 25 ans est plus importante sur le QPV (14% du QPV) qu'au niveau de la commune (12 % - 25 ans) ; contrairement aux demandeurs d'emploi entre 26 - 49 ans légèrement moins représentés sur le QPV (58%) qu'au niveau communal (60%) ;
- Le niveau de formation inférieur au CAP est beaucoup plus fortement représenté en QPV (31%) qu'au niveau de la commune (13%). Pour les niveaux CAP-BEP ainsi que Bac, les écarts en le QPV et la commune sont moins significatifs. Cependant, on retrouve un décalage important pour des niveaux de formation supérieur au Bac 6% en QPV contre 39 % au niveau communal ; avec un écart également entre les genres : les hommes sont moins diplômés que les femmes.
- Au 31/12/2023, 4.3% des Bénéficiaires du RSA de la commune sont domiciliés sur le QPV (soit 46 personnes / même proportion femmes-hommes)

(Source : Direction Action Sociale Territoriale du Département)



1-3 : Portrait de Graulhet

La commune de Graulhet est située au sud du territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, au centre-Ouest du Tarn, au cœur du triangle formé par trois pôles urbains : Toulouse, Albi et Castres. Classée "commune urbaine" dans le maillage territorial du SCOT, elle s'étend sur une superficie de 5680 hectares, comparable à celle d'Albi (moyenne tarnaise à 1700 ha).

Avec 13 032 habitants (2022), Graulhet est la deuxième commune de l'Agglomération en termes de nombre d'habitants, après Gaillac. Elle est la quatrième du Tarn et la 24ème commune de la région Occitanie. Une réelle dynamique démographique s'amorce depuis plusieurs années : les perspectives d'évolution entre 2022 et 2032 se situent à plus de 15 000 habitants, soit un gain de 1500 habitants en 10 ans.

Monde professionnel

- Tissu industriel

L'importance du tissu industriel est une spécificité graulhetoise qui confère à la ville une vraie valeur ajoutée : entreprises fortement ancrées (Weishardt, KP1, Occitanis, Cuirs du futur, KP1, MECAFORM, Barde profils, Briques Technic Concept, SOFEMA...) et des équipements attractifs pour les entreprises (fibre, collecteur des eaux, biogaz...). Avec le groupe Weishardt, 4ème producteur mondial de gélatine à usage alimentaire, cosmétique, et pharmaceutique, la commune compte l'un des 5 principaux établissements de l'Agglomération (100-249 employés).

La filière cuir se traduit comme un écosystème d'excellence du "Fabriqué France" avec 80 entreprises représentant 650 emplois. Deux clubs d'entreprises sont présents : la chambre syndicale des Patrons Mégissiers et Graulhet Le Cuir. La Région, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Pôle Emploi ont expérimenté en 2022 un dispositif de formation inédit à destination des demandeurs d'emploi du bassin de vie spécialisé dans le travail de mégisserie/tannerie.

Si l'image de Graulhet a longtemps été associée à une mono-industrie, au déclin industriel impactant fortement son tissu social et urbain, la commune s'active aujourd'hui pour redynamiser son territoire au travers de nombreux dispositifs : Petites villes de demain, CRTE ; ZRR (France Ruralité Revitalisation à partir de juillet 2024), projet de cité éducative au cœur des QPV.

Education

- **Penser une future "Cité éducative"**
En septembre 2023, des classes généralistes ont ouvert leurs portes au sein du lycée professionnel Clément Pémille. La transformation en lycée polyvalent a été permise par le rachat, par la Région Occitanie, de la friche Barbaro annexe au lycée. L'implantation d'un lycée polyvalent sur le territoire permet de répondre aux besoins des nouveaux arrivants, attirés par le développement économique mais aussi par la vie à la campagne avec les services de la ville. Le lycée polyvalent de Graulhet s'inscrit dans une logique de complémentarité d'offres de formation avec les autres lycées du Gaillacois et du Vaurais. Le lycée est implanté dans le périmètre vécu du QPV de Graulhet (l'avenue de l'Europe, qui traverse Crins, passe en bordure du lycée pour rejoindre le Centre-Ville). Un internat accueille des lycéens, étudiants, apprentis et jeunes travailleurs. 5 filières de formations professionnelles sont représentées : bijouterie/joaillerie, commerce/vente, mécanique/auto, Mécanique/moto, photographie. Des pistes de développement de filières techniques sur deux volets sont à l'étude : artistique en complémentarité avec art plastique/bijouterie et industriel en particulier la chimie.
- **Éducation populaire et Égalité des chances**
La commune de Graulhet dispose d'une programmation culturelle, sportive et associative riche matérialisée par la présence de partenaires et structures durablement implantés et impliqués sur le territoire : arts de la ville, centres de loisirs, projets périscolaires, CCAS, Maison des Familles, Foyer Léo Lagrange, Tiers Lieu M et le musée numérique la Microfolie, MJC et le Fablab, équipements sportifs importants.
- **L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Pour les établissements scolaires de Graulhet, le classement est le suivant :**
 - Écoles publiques : de 105,9 à 73 (soit entre les 854^e et 1645^e places des écoles de l'académie toulousaine).
 - Collège : 91.8 (soit à la 299^e place des collèges de l'académie toulousaine)

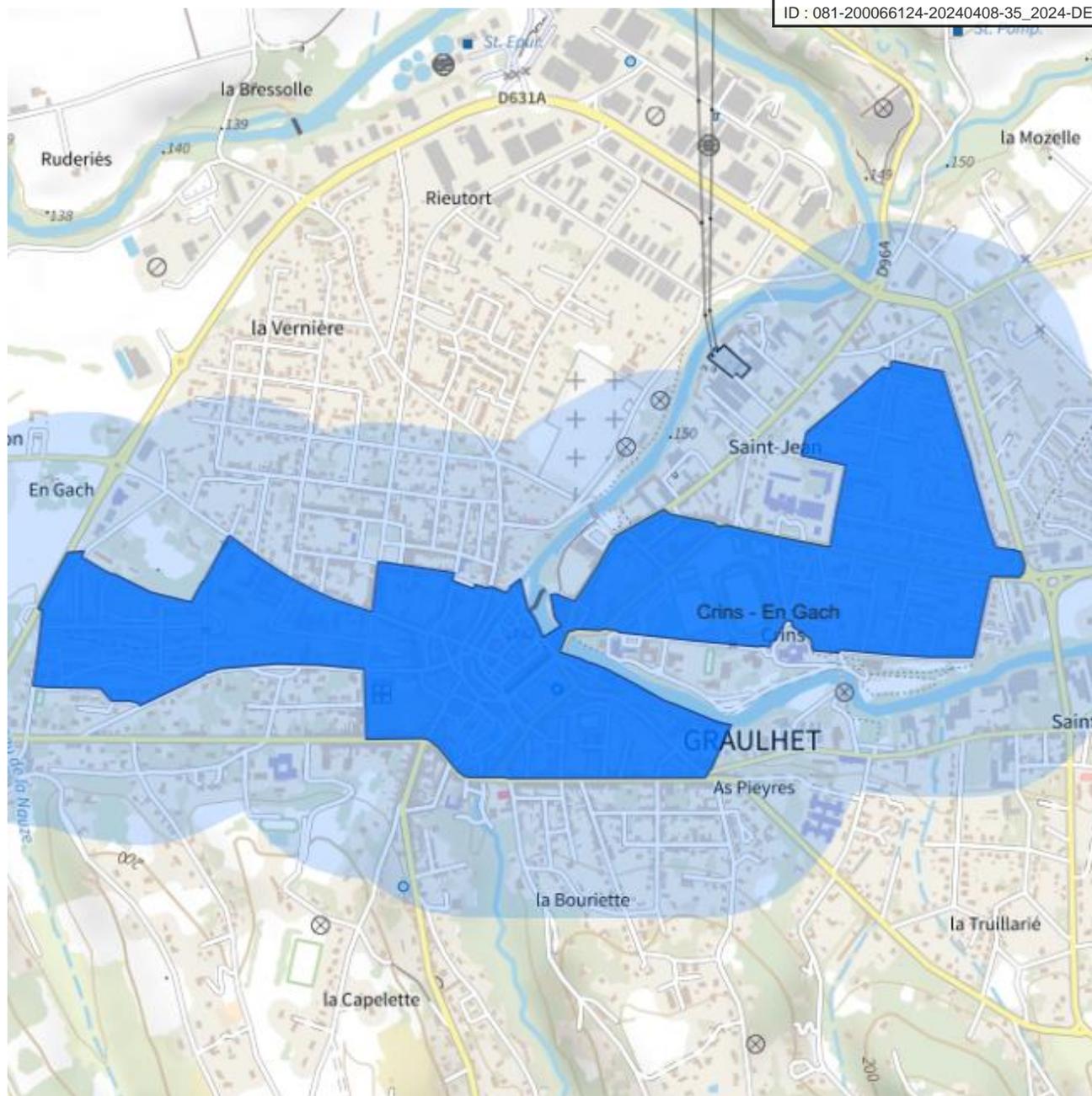
Sources : Ministère de l'Éducation Nationale – Académie de Toulouse. 2022)

Structures	Activités principales	Chiffres clefs
CCAS	Prise en charge de personnes en situation de grandes vulnérabilités (dossiers de surendettement, hébergements d'urgence, ...)	En 2022, 134 personnes accompagnées. 48 en accompagnement social, 57 en accompagnement administratif, 27 en
	Accès au droit	

	Microcrédit social	accompagnement budgétaire. 46 dossiers complémentaires santé solidaires, 38 dossiers MDPH, 23 dossiers surendettement.
Maison des Familles	Lieu Accueil Enfants Parents	Depuis l'ouverture en juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, 43 accueils en LAEP, 32 familles différentes. Ateliers socio-linguistiques : 38 ateliers, 342 participations, 27 participants différents.
	Bouger Pour Grandir	
	Atelier mère-enfant	
	Activités parents et adultes	
	Permanences (Maison des Adolescents, Jumeaux et Plus, Paroles de Femmes)	
Léo Lagrange	Dispositif insertion	En 2022, 74 salariés en CDDI dont 29 bénéficiaires RSA (12 salariés sur Comptoir des Services, 51 salariés espaces verts, 6 salariés sur Terres inclusives (action arrêtée), 5 salariés sur snacking.
	Tiers Lieu M (Offre numérique, Microfolie, EVS, Chantier d'insertion", le goût des autres", actions hors les murs)	2587 visiteurs au Tiers Lieu M entre le 14/09/22 et le 31/12/22 et 1808 visiteurs à la Microfolie entre le 14/09/22 et le 31/12/22 (785 enfants/jeunes, 1023 adultes).
MJC	Programmation socio-culturelle (+ projets artistiques, projets de territoire)	67% bénéficiaires ont moins de 25 ans. 497 adhérents en 2021-2022. 87% viennent du bassin Graulhéttois, 92% de la CAGG.
	Accueil de loisirs et accompagnement scolaire	
	Infos Jeunes et mobilité internationale	
	Espace numérique Créalab	
	Repair Kfé	
Amicale Laïque Graulhet	Période scolaire : Activités Maison de l'Enfance + Journées communes carnaval du rire, fête du Jeu, fête médiévale à la Courbe, spectacle de Noël	EN 2022, La Courbe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petites vacances : 804 enfants différents accueillis et 3260 journées/enfants ▪ Grandes vacances : 1112 enfants différents accueillis et 9237 journées/enfants ▪ Soit un total de 12497 journées/enfants Les Camps <ul style="list-style-type: none"> ▪ 225 enfants différents accueillis ▪ 1355 journées/enfants Les Maisons de l'Enfance <ul style="list-style-type: none"> ▪ 218 enfants différents accueillis les matins ▪ 369 enfants différents accueillis les midis ▪ 431 enfants différents accueillis les soirs ▪ 250 enfants différents accueillis les mercredis ▪ 38 enfants différents accueillis aux vacances de Noël
	Projets pédagogiques transversaux : - projets CLAS -Parcours citoyens : mégisserie (cycle 2 ou 3), Sécurité (cycle 3), Patrimoine (Cycles 2 ou 3), Sportif à La Courbe (Cycles 1 et3), Développement durable (cycle 2), Laïcité et citoyenneté (cycle 3). -Classes de Découverte	
	Période vacances scolaires : <ul style="list-style-type: none"> • Classes de neige : élèves de CM1 • Site La Courbe et camps • Séjours culturels 	

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un total de 317 430 heures CAI <p>Les parcours citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1411 journées/enfants
Tarn Habitat	Acteur de la ville, Tarn Habitat accompagne l'évolution de la commune pour son aménagement urbain et l'apport d'une offre locative sociale adaptée, et la mise en œuvre d'actions de proximité auprès des locataires via les gardiens d'immeubles et plus globalement son équipe de proximité et les partenaires.	<p>Profil des locataires et demandeurs à l'échelle du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 63,8% des ménages sont bénéficiaires de l'APL ; • 75,5% des locataires ont des ressources répondant aux plafonds de logements très sociaux ; • 74% de la part des ménages occupant un logement sont composées d'une personne seule ou seule avec un ou plusieurs enfants.
Ecoles et accueil périscolaire	Ecoles en REP Graulhet (Crins, En Gach, Victor Hugo, Albertarié)	1 école maternelle en REP, 4 écoles élémentaires dont 3 en REP. 1033 écoliers en QPV (1249 écoliers au niveau de la commune) dont 105 en école maternelle. <i>Source : Ministère Education Nationale, depp 2019-2020.</i>

Par ailleurs, le collège Louis Pasteur s'inscrit dans le projet de cordée de réussite éducative en partenariat avec les établissements de Supaero, Sciences Politiques de Toulouse, et l'Ecole des Mines d'Albi. Le lycée Clément de Pémillie a comme projet de s'inscrire dans le dispositif de cordée de la Réussite. Le programme ERASMUS est développé pour les pré-Bac et ERASMUS+ pour les post-bac en partenariat avec des établissements en Belgique, Espagne, Italie, Allemagne, et Pays-Bas. Un système de bourses majorées pour les élèves en QPV qui s'inscrivent dans le dispositif ERASMUS est actif (inscription de la commune en Zone de Revitalisation Rurale). Un des projets phare de l'établissement réside dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle autour de la création de formations complémentaires d'initiatives locales (CFIL) dans une logique de diversification des diplômes.



Le quartier prioritaire de Grailhet: Crins et En Gach

Données démographiques

Population municipale au 1er janvier 2018 : 3 082 habitants en QPV ; 12789 habitants sur Grailhet et 74 203 habitants au sein de l'EPCI ;

- Part de la population de la commune en QPV : 24,1 % ;
- 47,4 % d'hommes, 52,6 % de femmes en QPV. 30% des habitants en QPV ont moins de 25 ans et, 30,9 % ont 60 ans et plus en QPV ;
- 44,0 % des ménages en QPV sont composés d'une personne, contre 34,6% pour la commune, et 31% au niveau de l'EPCI ;
- 15,4 % des habitants en QPV sont de nationalité étrangère.

(Source INSEE, Recensement de la Population 2018)

Situation des ménages

1050 foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF résident en QPV (288 foyers allocataires CAF sur la commune), dont :

- 16,8% sont des familles monoparentales,
- 55% des allocataires isolés,
- 19,1% sont des couples avec enfants (28,9% ville de Graulhet, et 38,2% au niveau de l'EPCI),
(Source CNAF, fichiers des allocataires CAF au 31/12/2020)
- 16,4% des ménages résidant en QPV sont imposables (30,1% commune et 41,6% EPCI),
- 97 foyers en QPV bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) (321 foyers sur la commune).

Habitat

Part des logements sociaux (%)

- 35,7% de logements sociaux en QPV, 11,7% sur la commune, et 5,1% sur l'EPCI (2021),
(Source SDES, 2018)
soit 526 logements sociaux en QPV et 687 logements sociaux sur la commune.
(Source : SDES- 2020)

Répartition des logements selon le type d'habitat (%)

- En QPV : 87,8 % sont des logements collectifs et 12,2 % sont des logements individuels.
- Sur la commune : 73,9 % sont des logements collectifs et 26,1% sont des logements individuels.
(Source SDES, 2020)

Statut d'occupation des ménages (%)

- En QPV : 65,9% sont locataires et 33,5% sont propriétaires.
- Sur la commune : 35,2% sont locataires et 63,6% sont propriétaires.
(Insee, Recensement de la population 2018)

Revenus

Structure des revenus disponibles

- 19,7% des ménages en QPV perçoivent des prestations sociales (prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement) contre 9,4 % des ménages pour la commune.
- 50,7 % des ménages en QPV ont des revenus d'activités dont l'indemnité chômage.
(Source : Insee-DGFIP, 2018)
- Les bénéficiaires du RSA sont 431 sur le QPV (235 femmes, 196 hommes) contre 1 089 au niveau communal.

Emploi

La proportion des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est plus importante sur le QPV (15%) qu'au niveau de la commune (13 %) et de l'EPCI (12%) ; contrairement aux demandeurs d'emploi entre 26 - 49 ans légèrement moins représentés sur le QPV (55%) qu'au niveau communal (57%).

Le niveau de formation inférieur au CAP est plus fortement représenté en QPV (30%) qu'au niveau de la commune (14%). Pour les niveaux CAP-BEP ainsi que Bac, les écarts entre le QPV et la commune sont moins significatifs. Cependant, on retrouve un décalage important pour des niveaux de formation supérieur au Bac : 7 % en QPV contre 24 % au niveau communal ; avec un écart également entre les genres : les hommes sont moins diplômés que les femmes.

Insertion professionnelle :

- 560 demandeurs d'emploi en QPV dont 249 femmes et 311 hommes. (1 698 demandeurs d'emploi sur la commune, 8155 sur l'EPCI) ;
- 30,3 % des demandeurs d'emploi en QPV sont bénéficiaires du RSA (21,8% commune et 17,6% EPCI) ;
- Au 31/12/2023, 39.6 % des Bénéficiaires du RSA de la commune sont domiciliés sur le QPV (soit 431 personnes, dont 54 % de femmes)
(Source : Direction Action Sociale Territoriale du Département)
- 21,2% des demandeurs d'emploi résidant en QPV sont de nationalité étrangère ;

- 25,5% des demandeurs d'emploi résidant en QPV ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP et 14,5% supérieur au BAC ;
 - 30,7% des demandeurs d'emploi femmes ont une durée d'inscription à Pôle Emploi de 2 ans et plus.
- (Source : Pôle Emploi- Dares, STMT-Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021)

1-4 : Les enseignements de l'évaluation des contrats de ville 2015-2023

L'évaluation des contrats de ville 2015-2023 a été réalisée à l'échelle du département et non à l'échelle des contrats de ville de Gaillac et Graulhet. Néanmoins, certains des grands enseignements dégagés de cette évaluation ont guidé les enjeux et orientations du nouveau contrat de ville sur plusieurs volets :

Pilotage, gouvernance et ingénierie :

- ~ Asseoir le rôle stratégique du comité départemental de la politique de la ville
- ~ Conforter le niveau intercommunal dans la gouvernance politique et stratégique du contrat de ville
- ~ Conforter le rôle des chefs de projets politique de la ville
- ~ Bâtir un projet de territoire dans chaque Contrat de ville
- ~ Apporter une dimension plus opérationnelle et impliquer les acteurs à de bons niveaux d'engagement
- ~ Assurer une meilleure articulation avec les autres politiques structurantes ayant un impact dans les quartiers politique de la ville
- ~ Remobiliser le droit commun dans les contrats de ville
- ~ Développer une articulation avec les autres politiques structurantes
- ~ Poursuivre la remobilisation du droit commun financier

Réussite éducative et PRE :

- ~ Suivre et accompagner l'effcience et l'efficacité des PRE
- ~ Stabiliser et pérenniser les équipes PRE
- ~ Améliorer la complémentarité des dispositifs et des programmes portant sur la continuité et la réussite éducative
- ~ Travailler en mode projet avec plus de transversalité
- ~ Maintenir la souplesse accordée au dispositif

Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

- ~ Conforter la place et le rôle des CLSPD en tant que volet thématique "politique publique de sécurité et de prévention de la délinquance" du contrat de ville
- ~ Poursuivre la réflexion sur le pilotage intercommunal de certaines politiques publiques (cas de la prévention de la délinquance et de la santé)
- ~ Améliorer la visibilité du positionnement du chef de projet politique de la ville dans tous les dispositifs (PRE, CLSPD, TFPB, CIL) et dissocier autant que de possible ses fonctions d'autres missions
- ~ Concentrer les moyens sur les problématiques ciblées (en particulier la délinquance des mineurs)
- ~ Assurer une mobilisation collective et partenariale sur la prévention de la radicalisation
- ~ Ouvrir la réflexion sur le pilotage intercommunal de certaines politiques publiques impactant les quartiers prioritaires

Cadre de vie et environnement :

- ~ Valoriser la place des bailleurs dans la dynamique des contrats de ville
- ~ Renforcer l'articulation entre les acteurs des contrats de ville
- ~ Développer et/ou mettre en place un dispositif GUSP
- ~ Mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL)
- ~ Développer des actions de prévention (ex : propreté, réparations anti-vandalisme, ...)
- ~ Renforcer l'implication des habitants à travers des marches exploratoires, diagnostics en marchant, jardins partagés dans une logique de remontée de besoins et de ciblage d'actions (abattement TFPB).

Associations :

- ~ Réinjecter une dynamique de renouvellement dans les actions de la programmation annuelle
- ~ Poursuivre la mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs
- ~ Anticiper l'appel à projet annuel
- ~ Étudier toutes possibilités de mutualisation

Emploi, insertion professionnelle et développement économique :

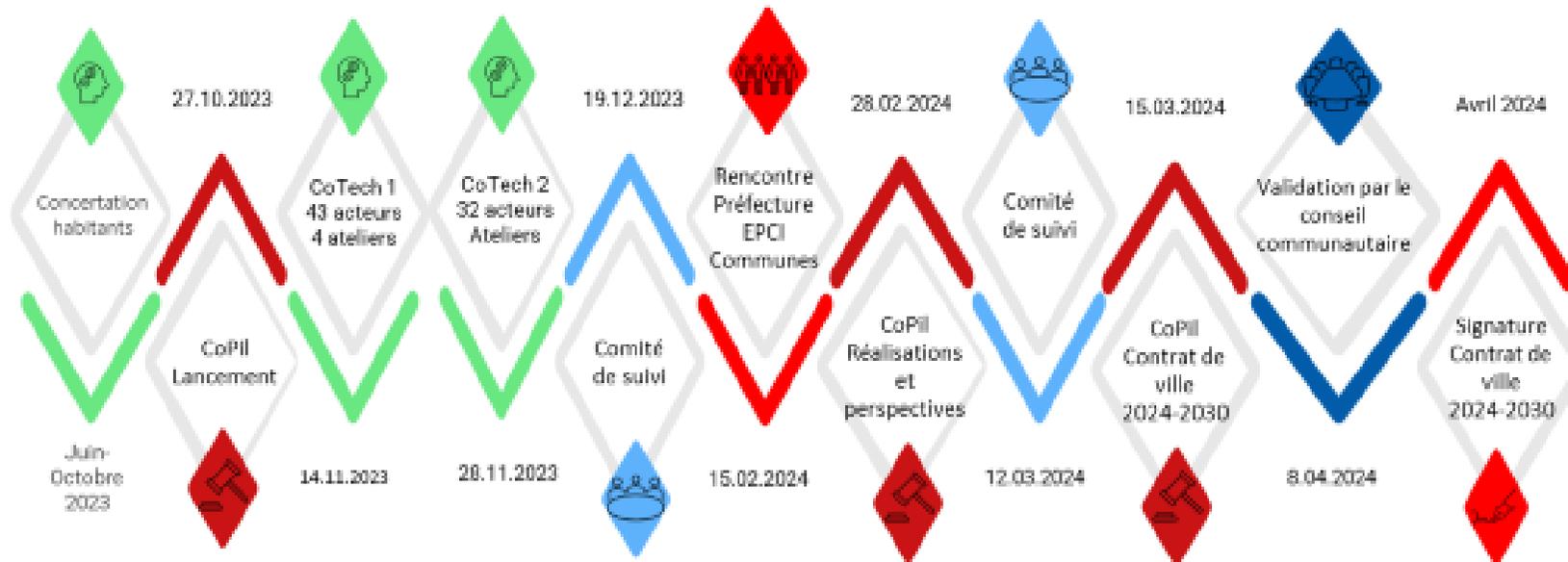
- ~ Communiquer et diffuser sur les dispositifs mobilisables en faveur de l'insertion professionnelle en direction des habitants des QPV
- ~ Suivre la part des publics bénéficiaires Politique de la Ville dans les projets relevant des domaines de l'emploi et l'insertion professionnelle
- ~ Impliquer d'avantage l'EPCI dans les projets de développement économique en faveur des quartiers prioritaires
- ~ Développer une culture commune entre acteurs du développement économique et de la politique de la ville
- ~ Renforcer les plateformes de parcours d'apprentissage de la langue
- ~ Envisager une plateforme départementale pour les questions de mobilité

PROJET

2- LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Avec l'accompagnement du GIP Ressources et Territoires

2-1 : Différentes étapes de l'élaboration du contrat de ville



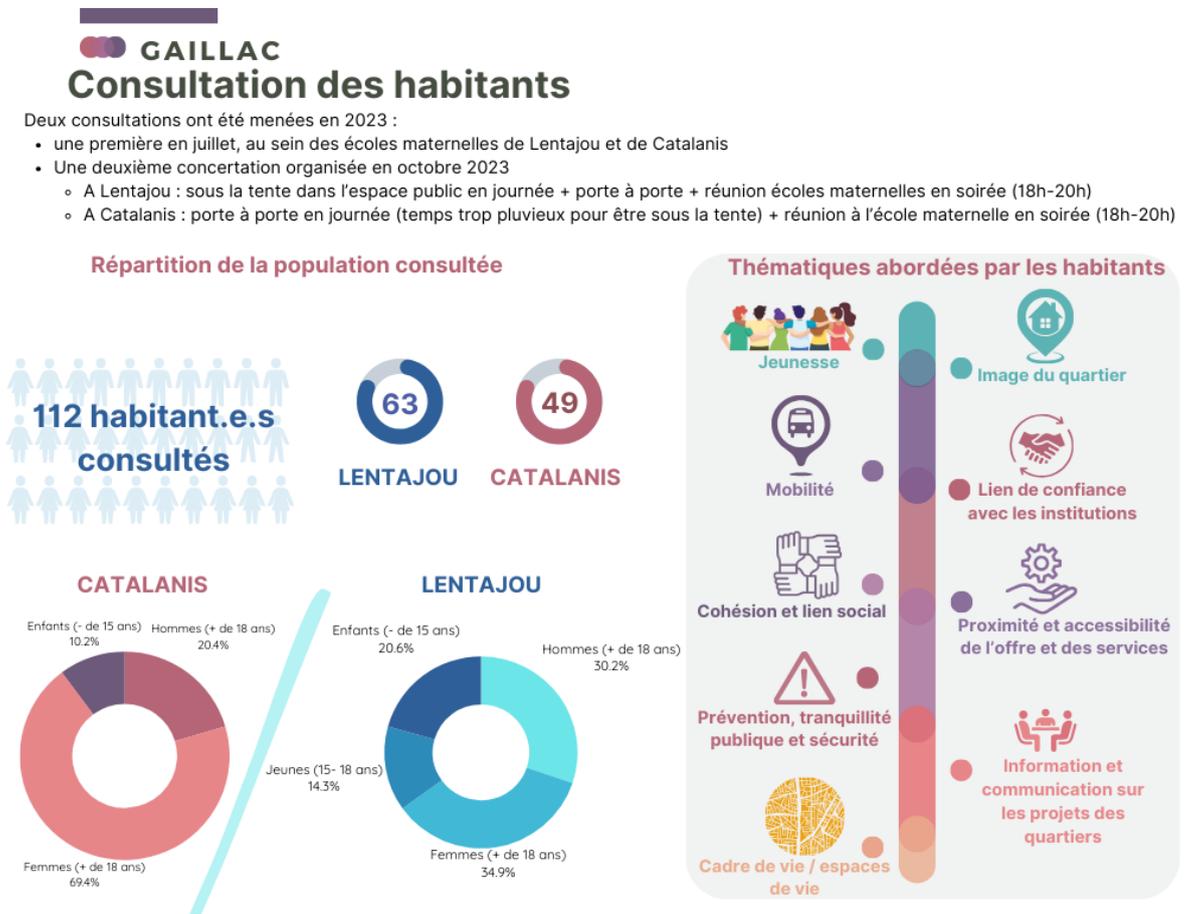
<p>Juin à octobre 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation habitants
<p>27.10.2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CoPil de lancement <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des orientations nationales • Méthodologie retenue et outils de mise en oeuvre
<p>14.11.2024 28.11.2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CoTech 1 <ul style="list-style-type: none"> • Quel ambitions pour 2030 ? • (Re)mobilisation des partenaires autour d'un projet commun, s'accorder • CoTech 2 <ul style="list-style-type: none"> • Déclinaisons des ambitions 2030 • Approfondir les ambitions soulevées précédemment, • Préciser le cheminement, les défis, les impacts recherchés des actions, élaboration du plan d'action • 47 acteurs présents (10 habitants, 16 associations, 21 institutions)
<p>19.12.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse du travail exploratoire préalable du contrat de ville • Les enjeux retenus
<p>15.02.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres Préfecture - Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CAGG) - Commune Gaillac - Commune Graulhet • Echanges autour des orientations politiques et stratégiques des communes et de la CAGG en fonction des priorités nationales
<p>28.02.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CoPil Réalisations et perspectives <ul style="list-style-type: none"> • Situation d'avancement du projet de renouvellement du contrat de ville et validation des enjeux • Atelier Gouvernance et pilotage
<p>13.03.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Echange et validation du principe de la démarche d'évaluation • Traduction opérationnelle des principaux enjeux
<p>15.03.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CoPil présentation et validation du contrat de ville 2024-2030
<p>28.03.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Politiques éducatives et de la ville <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et avis sur le contrat de ville 2024-2030
<p>8.04.2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil communautaire <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et validation du contrat de ville 2024-2030
<p>Avril 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du contrat de ville 2024-2023

2-2 : La consultation citoyenne

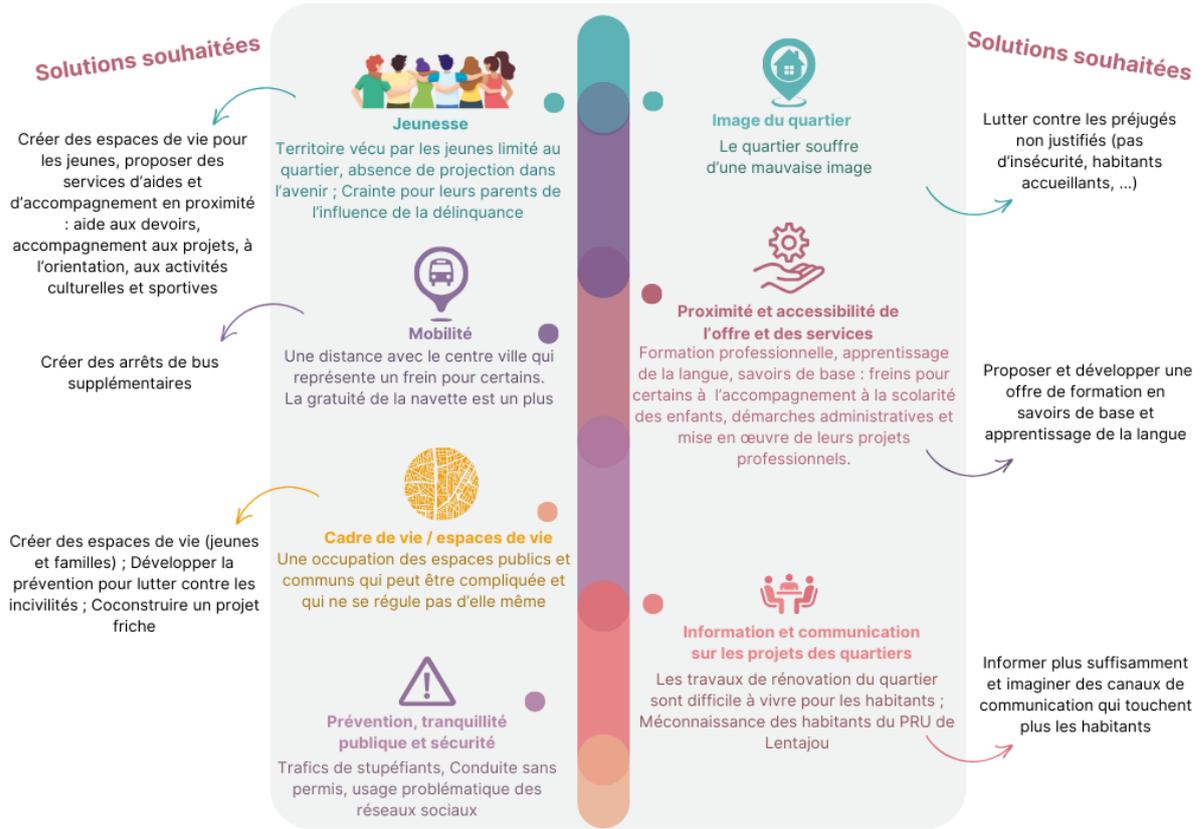
La participation citoyenne a d’emblée été posée comme étant un enjeu fort dans l’élaboration des nouveaux contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, puis, tout au long de la vie des contrats (Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, du 4 janvier 2024).

Cette démarche de concertation a débuté sur les QPV de Gaillac et de Graulhet en juin 2023. La méthodologie pour cette consultation a été différente sur ces 2 territoires et s’est appuyée sur les leviers existants (conseil citoyen, centre social, médiateur citoyen, ...).

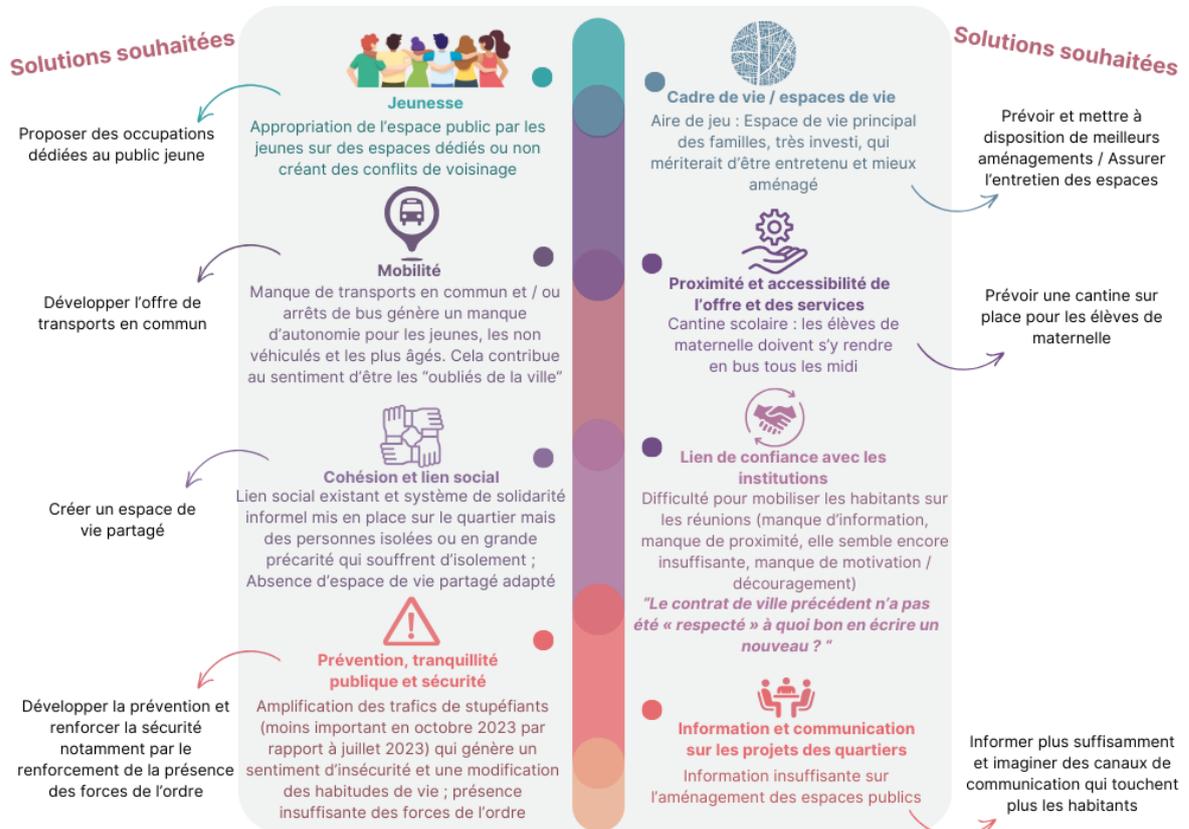
2-2-1 : Gaillac



LENTAJOU : THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES HABITANT.E.S



CATALANIS : THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES HABITANT.E.S



2-2-3 : Graulhet

La consultation menée sur Graulhet en juin, au gymnase d'En Gach, a mobilisé 6 habitants, 4 élus et 3 techniciens.

Il en est ressorti les éléments suivants :

- L'absence d'une Maison de quartier et de structures porteuse. Des propositions de réponses ont émergé : soit la présence d'une association socioculturelle de quartiers qui pourrait être une alternative dans l'animation pour ce type d'équipement en proximité, soit la mise en place d'un espace modulaire, proposition moins onéreuse que la réhabilitation de la Ferme d'En Gach.
- Un besoin complémentaire dans l'offre culturelle, sportive, de soutien à la scolarité proposée en proximité, aux jeunes du QPV. Ancrée dans les mémoires, une association qui apportait cette animation il y a une vingtaine d'années et qui n'existe plus.
- Partir des besoins, consulter et inclure davantage les habitants en évitant de « plaquer » des actions sur le terrain (ex : associations nationales)
- La sécurité routière : zones dangereuses, ex Avenue de l'Europe à Crins, vitesse excessive...)
- Les incivilités (notamment l'impact des rodéos) et les problématiques de délinquance.
- Le cadre de vie : bancs à rajouter, lampadaires à remplacer et/ou sécuriser, manque d'aires de jeux pour les enfants (Parc Boyer), désartificialiser le quartier de Crins par rapport au réchauffement climatique. Les propositions discutées : la prise en compte de ces besoins via la GUSP
- Famille : niveaux d'inégalités importants
- Insertion professionnelle (formation, stages, emploi, savoirs de base...)
- Discriminations à l'embauche
- Mobilité (lever les freins psychologiques, financiers...- permis de conduire)
- Accompagnement global de la jeunesse
- Santé (pallier le manque de médecins)
- Les Personnes âgées et personnes à Mobilité réduite
- L'éducation
- La sécurité
- La protection de l'environnement

3- LES DÉFIS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

3-1 : La nouvelle gouvernance et pilotage du Contrat de ville : une approche en commun

Conformément à l'instruction du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des contrats de ville, la nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit :

- traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire ;
- prendre en compte, systématiquement, la participation citoyenne dans l'élaboration du contrat de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie du contrat de ville ;
- s'articuler avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire, notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun.

Les contrats de ville Gaillac et Graulhet arrivant à échéance au 31 décembre 2023, le contrat de ville 2024 – 2030 est élaboré sur la base d'un contrat unique, piloté par la communauté d'Agglomération qui en a la compétence et dont l'opérationnalité est assurée par les deux communes Gaillac et Graulhet.

Cela conduit à envisager les bases d'une nouvelle gouvernance, à en travailler sa mise en œuvre au travers d'une nouvelle synergie partenariale, en s'accordant sur ce qui fait unité sur les territoires tout en tenant compte des spécificités communales.

L'élaboration d'un contrat de ville unique pour les territoires de Gaillac et de Graulhet a nécessité de repenser sa gouvernance, afin de clarifier la place, le rôle et les modalités d'intervention de chacun des acteurs, dans l'optique de renforcer son rôle d'ensemblier et, ainsi, englober l'ensemble des dispositifs existants ayant trait à la politique de la ville.

3-1-1 : Les instances de pilotage

Deux comités de pilotage seront proposés chaque année :

- En mars : le comité de pilotage de la programmation annuelle assurera le suivi et l'arbitrage des actions ainsi que des financements associés au contrat de ville (appel à projet annuel de la politique de la ville).
- En octobre, le comité de pilotage du contrat de ville permettra :
 - de prendre connaissance de l'avancée du contrat et de proposer des réajustements ;
 - de préciser collectivement les enjeux et orientations de l'année N+1 qui figureront dans l'appel à projet annuel diffusé à partir du mois de décembre pour une clôture fin janvier.

Ces comités de pilotage seront composés des partenaires institutionnels et de la société civile, signataires du contrat de ville.

Étant donné la transversalité de la politique de la ville, tant dans sa gouvernance que dans sa mise en œuvre, les instances de pilotage et de mise en œuvre du contrat de ville seront complétées/enrichies par celles d'autres dispositifs en lien avec la politique de la ville: programme de réussite éducative (PRE), Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), abatement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Schéma Territorial Education Famille (STEF), dispositifs autour de l'emploi...

3-1-2 : La mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville sera organisée à travers deux comités techniques proposés dans l'année :

- En février : le cotech de la programmation annuelle. L'objectif étant de faire un bilan de la programmation n-1 ; mais également d'avoir les avis techniques et les préconisations sur les projets de la campagne à venir, pour proposition au comité de pilotage.
- En septembre : le comité technique du contrat de ville Gaillac Graulhet. Cette réunion annuelle collective permettra de discuter des projets et dynamiques en cours, de faire émerger les coopérations et d'échanger sur les besoins et priorités du territoire.

Au-delà de ces 2 rendez-vous annuels :

- Un comité de suivi sera régulièrement réuni, afin d'accompagner et de suivre la mise en œuvre du contrat de ville et de prendre les décisions opérationnelles nécessaires. Ce dernier est composé du vice-président politique de la ville de la CAGG, des agents du service politique de la ville de la CAGG, du délégué du préfet en charge de la politique de la ville, des élus communaux en charge de la politique de la ville ainsi que des DGS des communes de Gaillac et de Graulhet.
- Des temps de travail collectifs pourront également être mis en place :
 - sous la forme de groupes projets qui associent les partenaires opérationnels selon les projets spécifiques dans chaque quartier ;
 - des rencontres avec les porteurs de projets en présence des financeurs ;
 -

3-1-3 : Les partenaires ressources et mobilisées dans le cadre du contrat de ville

Les partenaires du contrat de ville, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile (associations, instances citoyennes, habitants...), seront mobilisés eu égard à leurs compétences. Ce partenariat est déjà largement présent comme lors des ateliers de préparation du présent contrat de ville.

Les institutions signataires du contrat de ville sont les suivantes : La Préfecture du Tarn, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, la commune de Gaillac, la commune de Graulhet, la CAF, la MSA, France Travail, la DASEN, la DD ARS, le Département du Tarn, la Région Occitanie, la CPAM du Tarn, la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des territoires, la CCI, la CMA, la Mission Locale Tarn Sud, la Mission Jeunes Tarn Nord, Tarn Habitat, le CDOSF du Tarn, Justice (Procureur de la République).

3-1-4 : La démarche d'évaluation

Prévu pour une durée de 6 ans (2024-2030), ce nouveau contrat fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

Au niveau départemental, une instance de travail, sur ce sujet en particulier, sera mise en place.

Cette démarche d'évaluation doit également être construite à l'échelle de notre territoire, c'est-à-dire pour le contrat de ville Gaillac Graulhet. Cela suppose la construction d'un référentiel d'évaluation ; lequel doit permettre :

- de s'approprier cette démarche d'évaluation (lui donner du sens),
- d'identifier les données qui vont alimenter cette évaluation,
- de formaliser une démarche collaborative qui implique les partenaires du contrat de ville.

En résumé, le mode d'emploi pour la construction du référentiel est le suivant :

1. Définir des questions évaluatives à partir des enjeux prioritaires du contrat de ville ainsi que des sous questions pour préciser ce que l'on cherche à savoir (critères).
2. Objectiver par des données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'identifier les sources et les méthodes de recueils.
3. Répartir et définir les prérogatives (qui fait quoi), l'échéancier.

3-1-5 : Une démarche participative citoyenne

La politique de la ville doit se construire avec ses habitants. Ce nouveau contrat de ville permet d'inscrire la volonté d'avoir une gouvernance "ouverte" et plurielle.

Au lancement de ce nouveau contrat, les territoires n'ont plus d'instance de démocratie participative sur leurs quartiers prioritaires. Toutefois, de nouvelles méthodes peuvent être développées, avec un double objectif : permettre l'émergence de nouvelles initiatives dans les quartiers tout en étant garant de la présence citoyenne dans la gouvernance de la politique de la ville.

Les modalités de cette participation citoyenne au sein des instances de gouvernance du contrat de ville devront se définir collectivement, progressivement et avec les habitants.

Encart : *Un bref retour sur les conseils citoyens : la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis d'inscrire, comme priorité, la participation des habitants et des acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale. Sur Gaillac et Graulhet, bien que la mise en place de ces conseils citoyens a débuté en 2018, l'animation et la dynamique ont suivi des trajectoires différentes. L'expression des habitants a été effective, grâce à l'engagement de quelques citoyens et le soutien de médiateurs dans cette démarche. Elle s'est cependant éteinte à Gaillac puis essoufflée à Graulhet. Le*

nouveau contrat de ville va être l'occasion d'œuvrer collectivement à la mise en place de nouvelles formes de concertation.

3-2 : La coopération et la coordination, au cœur de la dynamique du Contrat de ville

La coopération des acteurs et la coordination des actions ont été au cœur de la démarche de renouvellement. À travers diverses thématiques (santé, prévention, insertion professionnelle, cadre de vie, lien social, ...), ces démarches de travail collectives deviennent un défi majeur dans le cadre du nouveau contrat de ville :

- La coordination consiste à répartir les tâches, les rôles et les responsabilités, et à gérer cet ensemble.
- La coopération consiste à fédérer des compétences complémentaires autour d'un projet commun, dans une démarche volontaire.

L'utilisation concomitante de ces deux leviers doit nous amener à :

- favoriser l'interconnaissance entre acteurs et à renforcer les liens,
- partager des valeurs et une culture commune (participation, aller vers, proximité...),
- mieux connaître les ressources existantes et les besoins des habitants,
- mieux repérer et mobiliser le droit commun,
- à mutualiser nos efforts et nos moyens,
- à une transversalité facilitée et une collaboration plus efficace entre les acteurs du territoire,
- développer la co-construction de projets communs,
- s'assurer de la complémentarité des initiatives,
- partager une même dynamique de changement.

Cela présuppose que le contrat de ville soit un projet partagé, animé par des instances partenariales.

Encart : Quelques stratégies

- *En matière d'emploi et d'entrepreneuriat, cela devrait prendre forme au travers de la mise en place de France travail.*
- *Dans le champ de la santé, le Contrat Local de Santé est une dynamique collective permettant notamment la mise en cohérence, la mutualisation des moyens et la consolidation des partenariats*
- *Les Gestions Urbains Sociales et de Proximité (GUSP) permettent ces espaces et ces rencontres entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien.*

Ce défi de coopération et de coordination n'est pas qu'une affaire de professionnels puisque les habitants doivent trouver leur place dans cette dynamique. Cela nécessite de restaurer le lien de confiance avec ces derniers, de créer la rencontre, etc.

L'émancipation et la citoyenneté est un enjeu à part entière du nouveau contrat de ville et va notamment permettre de travailler au développement de nouvelles formes de concertation et de participation des habitants.

Il est en effet nécessaire de repenser la stratégie, la méthode et les outils, en donnant davantage de pouvoir d'agir aux habitants et en se basant sur des diagnostics participatifs.

3-3 : Le lien social générateur de la vitalité de nos quartiers prioritaires

Les temps d'échanges et de concertations proposés dans le cadre du renouvellement du contrat de ville ont fortement soulevés la nécessité de consolider et de conforter le lien social dans les quartiers prioritaires.

Ce défi est étroitement lié aux deux précédents :

- le lien avec les habitants étant un préalable à une démarche de concertation au service d'une gouvernance ouverte et plurielle ;
- la vie des quartiers, génératrice de lien, étant notamment liée à la coopération des acteurs pour "animer" ces territoires.

Cela suppose que les quartiers soient des espaces de vie, favorisant l'action, la création, et non pas seulement des espaces de passages.

Les quartiers sont aujourd'hui peu pourvus en espaces/équipements de proximité ; la présence d'acteurs de terrain est insuffisante, la communication sur les actions publiques souvent inadaptée.

Les communes de Gaillac et de Graulhet bénéficient cependant d'une richesse associative et d'une volonté de faire ensemble, pour que les moyens mis en œuvre répondent mieux aux besoins des habitants.

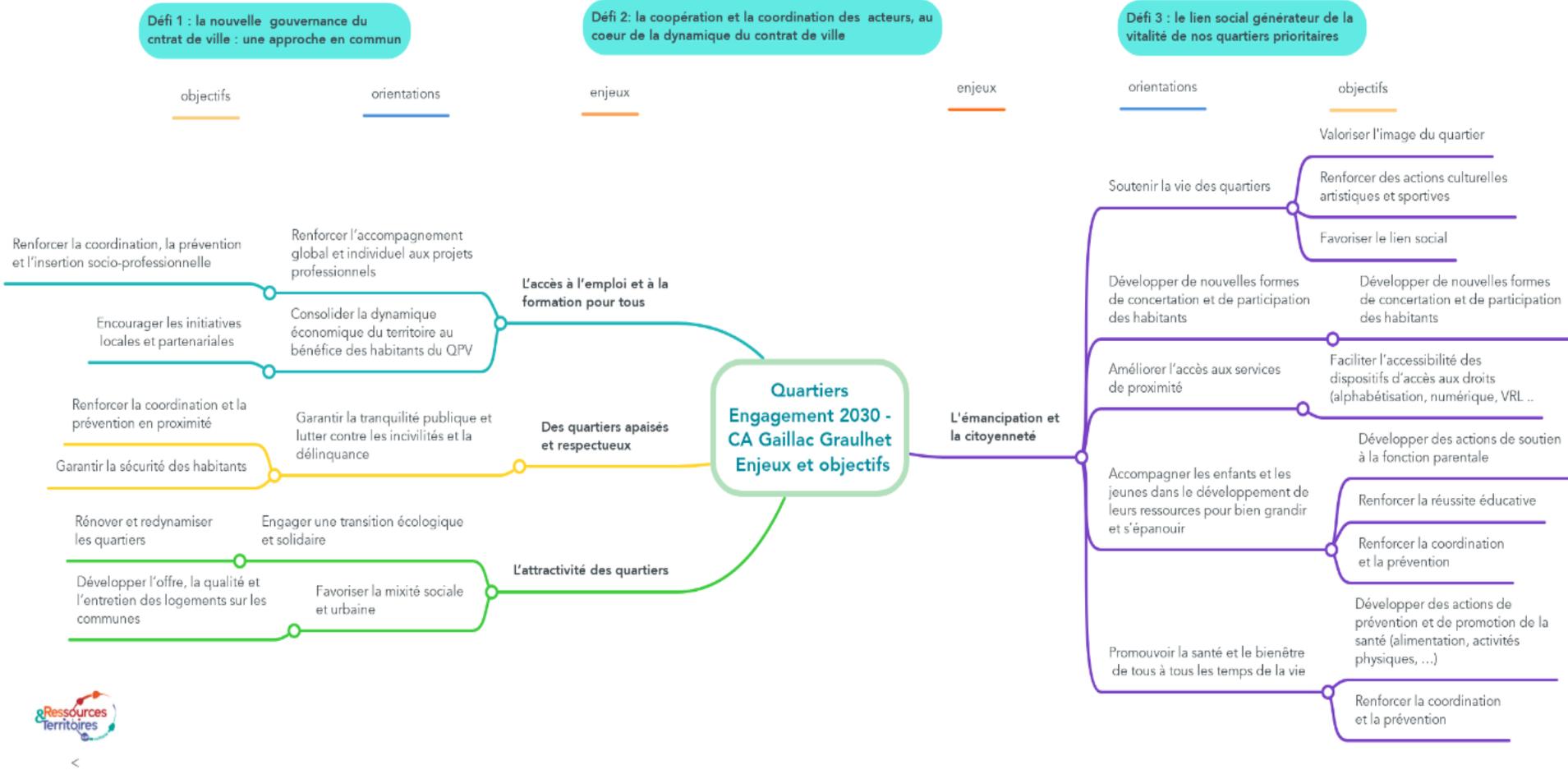
Pour les partenaires du contrat de ville, le lien social :

- C'est d'abord restaurer le lien de confiance avec les habitants, notamment :
 - en faisant évoluer les postures et pratiques des opérateurs sur le terrain,
 - en restituant la parole collectée : au-delà de la mobilisation et du recueil de l'avis des habitants, il est important d'organiser une restitution de la prise en compte de cette parole, notamment au travers des projets mis en œuvre,
 - en développant et en soutenant une communication positive et accessible, sur les projets les aménagements mis en place ;
- se nourrit de la rencontre. Les acteurs de terrain, dans une démarche d'aller vers doivent permettre cette rencontre et construire une histoire avec les habitants. Cela suppose d'adapter les rythmes de notre territoire aux pratiques de ses habitants (la présence en proximité devant aussi se penser le soir et pendant les vacances scolaires) ;
- se créer grâce à un sentiment d'appartenance à une commune, à un projet de territoire (intérieur - extérieur, aller vers, ...) et une projection positive dans cet environnement ;
- est favorisé par l'appropriation d'espaces par tous et pour tous ;
- est stimulé par des actions et des initiatives citoyennes qui dynamisent le quartier.



4- LES 4 ENJEUX PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

4-1 - Schéma des 4 enjeux



4-2 : Enjeu 1 - L'émancipation et la citoyenneté

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier, au sein de la commune, constitue un objectif commun des partenaires, avec une attention particulière sur les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes. Des instances de participation ont été développées ces dernières années dans les contrats de ville de Gaillac et de Graulhet (à travers les conseils citoyens notamment). Elles ont cependant montré leurs limites, à savoir que la participation citoyenne ne se décrète pas et qu'il ne suffit pas de convoquer les citoyens pour qu'ils se mobilisent. Ce n'est également pas qu'une histoire de méthodologie, où on privilégierait la forme au fond. Il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir ensemble, avec les habitants, à comment tendre vers cet objectif d'émancipation et de citoyenneté. Une première réponse peut d'ores-et-déjà être apportée. Il conviendrait avant tout de s'adapter aux réalités des habitants et d'établir un lien de confiance réciproque.

L'éducation étant une condition nécessaire à l'émancipation (si elle favorise l'autonomie et la prise de conscience), elle doit rester un enjeu majeur pour les partenaires de ce nouveau contrat de ville ; au même titre que l'accès aux droits pour tous et l'égalité des chances.

ENCART : Quelques constats clés

- Une population jeune au sein des QPV avec une représentation plus importante des 16-25 ans (36% à Gaillac / 30.6% à Graulhet).
(Source : INSEE, Recensement de la population 2018)
- Une représentation conséquente de la population étrangère au sein des QPV des deux territoires : 17, 2% sur le QPV de Gaillac vs 6.2% à l'échelle de la commune / 15.4 % sur le QPV de Graulhet vs 9 % à l'échelle de la commune.
(Source : INSEE, Recensement de la population 2018)
- Des ménages aux revenus modestes plus concentrés sur les QPV : le taux de pauvreté est plus significatif au sein des QPV (44% à Graulhet / 42.6 à Gaillac). La part des foyers allocataires est légèrement plus marquante à Crins et en Gach qu'à Catalanis – Lentajou.
(Source : INSEE, Recensement de la population 2018)
- La proportion des familles monoparentales dans les QPV est de 12% supérieure à celle des communes.
(Source : CNAF, fichier des allocataires CAF au 31/12/2020)

Orientations	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions clés
Soutenir la vie des quartiers et le vivre ensemble	Accompagner vers l'ouverture et les expériences hors quartier	Proposer des actions culturelles artistiques, sportives et soutenir les pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de médiation dans le cadre des programmations culturelles des communes et de la CAGG (salon du livre jeunesse à Gaillac, "Musiterrannée" à Graulhet, Microfolie au Tiers lieu M, ...) • Quartiers d'été • Construire et déployer en partenariats des actions comportant les 3 piliers de d'éducation artistique et culturelle (EAC): rencontre avec l'œuvre/l'artiste, pratique, appropriation/connaissances
	Favoriser le lien social	Choisir/spécifier des espaces de vie dans les quartiers Soutenir la vie des quartiers et l'animation d'espaces de convivialité	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture en 2025 de la Maison pour Tous de Lentajou • Animation des locaux de Tarn Habitat sur le quartier de Crins (CCAS, associations de quartier, MJC, ...) • Actions de proximité en direction des jeunes sur les équipements sportifs (type city-stades) du QPV de Graulhet (pilote CCAS)
	Valoriser l'image du quartier	Valoriser les paroles, les parcours, les mémoires	<ul style="list-style-type: none"> • Action "Lentajou, Mémoires de quartier"
Développer de nouvelles formes de concertation et de participation des habitants	Soutenir le pouvoir de dire et d'agir des habitants	Développer les actions de proximité, favorisant la participation	<ul style="list-style-type: none"> • Action "Le centre social s'implante" (Mosaïque). • Porte à porte en direction des habitants de Catalanis et de Lentajou (CAGG et Centre social Mosaïque). • Quartiers d'été.
Améliorer l'accès aux services de proximité	Faciliter l'accessibilité des dispositifs d'accès aux droits	Faciliter l'apprentissage de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers socio-linguistiques et bain de langage (Aralia, Centre social Mosaïque, CCAS de Graulhet). • Plateforme linguistique pour les territoires de Gaillac et de Graulhet.
		Garantir aux habitants l'accès à leurs droits	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement aux e-démarches au sein de la Maison France Service de Gaillac et de Graulhet, des cyberbases des territoires, via les médiateurs numériques (centre social de Gaillac, médiathèques de la CAGG et tiers lieux M de Graulhet). • Relais Information Jeunesse (RIJ) des MJC de Gaillac et de Graulhet. • Point Accueil Ecoute Jeune à Gaillac (Tarn Espoir). • Permanences Maison des ados à Graulhet (Tarn espoir). • Promeneur du Net de la MJC de Graulhet.
Accompagner les enfants et les jeunes dans le développement de leurs ressources pour bien	Soutenir et développer des actions de soutien à la fonction parentale	Soutenir les dynamiques partenariales et coordonnées visant à accompagner la parentalité, avec une attention sur les familles	<ul style="list-style-type: none"> • Commission famille du centre social de Gaillac (Forum vacances loisirs, ...). • Maison des familles de Graulhet (LAEP, ateliers mères - enfants, activité parents - adultes, ...). • Places en crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) à Graulhet.

grandir et s'épanouir		monoparentales Adapter une offre en réponse aux besoins des familles	
	Renforcer la réussite éducative	Développer et soutenir les dispositifs et actions favorisant la continuité et la réussite éducative Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes Mettre en place la prévention spécialisée, dès 2024, par le Département	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de Réussite Éducative (PRE) de Gaillac et de Graulhet. • CLAS (MJC et Amicale Laïque de Graulhet), mentorat à Gaillac et Graulhet (AFEV), aide aux devoirs à Gaillac (ASEG)... • Projets passerelles /Collaborations avec les fédérations sportives, culturelles, d'éducation populaire / Parcours citoyens, culturels, artistiques, sportifs et environnementaux, ... (STEF). • Service civique (Unis-Cité, ...). • Chantiers Loisirs jeunes, proposés par les MJC de Gaillac et de Graulhet. • Participation de jeunes à la collecte alimentaire nationale de la banque alimentaire (MJTN). • Organisation d'actions dans le cadre d'octobre Rose par et avec les jeunes; mise en place d'une convention avec les restos du cœur (MLTS).
	Renforcer la coordination et la prévention	Renforcer les actions de prévention coordonnées et portées par tous Se coordonner pour mieux accompagner les enfants et les jeunes dans leurs parcours	<ul style="list-style-type: none"> • CLSPD de Gaillac et de Graulhet. • Actions de prévention des conduites à risques et des situations de souffrance et d'exclusion chez les enfants et les adolescents (STEF). • Action "Exclusion - inclusion" pour les élèves exclus des établissements scolaires (STEF).
Promouvoir la santé et le bien-être de tous à tous les temps de la vie	Développer des actions de prévention et de promotion de la santé	Encourager l'accompagnement global des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'éducation thérapeutique avec des infirmières Asalée, au centre social Mosaïque. • "Bouger pour grandir" (CEM de Graulhet). • Manger bouger (STEF).
	Renforcer la coordination et la prévention	Mieux connaître et mieux prendre en compte les problématiques de santé des habitants Former et outiller les acteurs en proximité pour mieux accueillir et orienter	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des actions "santé" mises en œuvre dans les services de la communauté d'agglomération (CAGG). • Réflexion sur la mise en place d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. • Conseil Local de santé Mentale de Gaillac. • Accès aux dispositifs et/ou structures de soins : CPTS du Grand Gaillacois et de Graulhet, Maison de Santé de Graulhet et Future Maison de santé de Gaillac, SAAD du CCAS de Gaillac, ...

- **ZOOM 1 : les Programmes de Réussite Educative** : il vise à co-construire et à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé pour des enfants et des jeunes, de 2 à 16 ans, habitants dans les quartiers prioritaires ou scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire et présentant des signes de fragilités socio-éducatives. Les actions mises en œuvre peuvent concerner l'accès à la santé, la scolarité, l'éducation et la citoyenneté, l'accès au sport et à la culture, le soutien à la parentalité.... À Gaillac et Graulhet, les PRE sont rattachés au service éducation afin de permettre une collaboration fluide en direction des familles et un travail en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. Ce dispositif de la politique de la ville fonctionne avec un binôme constitué d'un coordinateur épaulé par une référente de parcours (poste adulte relai) en lien direct au quotidien avec les familles dans les différentes démarches qu'elles ont à accomplir. En 2024, 25 enfants du QPV de Gaillac bénéficieront d'un accompagnement PRE et plus d'une centaine à Graulhet.

- **ZOOM 2 : La maison pour tous de Lentajou** est un nouvel équipement municipal qui doit ouvrir ses portes en 2025, sur le quartier de Lentajou. Les enjeux pour cet équipement sont :
 1. Un espace de proximité à double sens (créer les conditions de lien et de confiance, lever les freins pour aller vers les services de droits communs et d'accompagnements, Accueillir les services et personnes ressources, Favoriser l'accueil général non spécialisé) ;
 2. Un espace de leviers pour nourrir les mixités (un espace pour l'ensemble des Gaillacois, qui doit faciliter les actions innovantes permettant de la rencontre) ;
 3. Un espace qui permet la découverte et l'accès à la culture (soutien scolaire, accueil d'expositions, d'évènements...) ;
 4. Accompagnement d'initiatives et de projets qui répondent aux besoins des habitants et du territoire ;
 5. Un espace qui favorise le lien social, l'expression de la citoyenneté et la participation des habitants (un espace de vie convivial, qui accueille une diversité de population, d'activités, d'espaces de soutien et d'accompagnement pour les usagers) ;
 6. Un espace de « travail » (espace de travail calme pour des scolaires, présence quotidienne d'équipes) ;
 7. Un espace géré de façon collégiale, par des partenaires, rassemblés autour d'un projet commun et des valeurs partagées.

4-3 – Enjeu 2 - L'accès à l'emploi et à la formation pour Tous

L'évaluation finale des contrats de ville du Tarn et les espaces d'échanges organisés dans le cadre du renouvellement ont montré que la dynamique de l'emploi dans les quartiers prioritaires devait rester une préoccupation majeure.

Les données chiffrées démontrent que les habitants des quartiers subissent toujours de fortes inégalités pour l'accès à la formation et à l'emploi.

De nombreux dispositifs et expérimentations sont pourtant déployés pour favoriser l'insertion professionnelle. Il ne s'agit donc pas nécessairement de développer l'offre existante mais de la rendre visible et de l'adapter aux particularités de chacun.

Cela suppose d'envisager des temps de rencontre ainsi que de mieux comprendre les enjeux de l'insertion afin de proposer, voire de développer, en partenariat et de façon coordonnée, des réponses adaptées à leurs besoins.

Il convient également de renforcer le travail de « levée de freins » que rencontrent les personnes les plus éloignées de l'emploi, mais aussi, d'accompagner davantage sur des temps longs leurs projets professionnels.

Ce nouveau contrat de ville doit amener à une mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment des acteurs économiques (les commerçants notamment), permettre de tisser les passerelles nécessaires, d'aller vers et de mieux communiquer sur l'existant, mais aussi de développer, lorsqu'il le faut, des actions innovantes.

Quelques constats clés :

- Le taux d'emploi (15-64 ans) des résidents des différents QPV est moins élevé que pour l'ensemble de la population des communes, (Lentajou – Catalanis : 45.2 % vs 60.5 % de l'ensemble des habitants de la commune / Crins – En Gach : 45.3 % vs 56.2 % de l'ensemble des habitants de la commune).
(Source : INSEE, Recensement de la population 2018)
- La représentation des demandeurs d'emploi étrangers est plus importante au sein des deux QPV au regard de leur représentation au sein des communes, en particulier pour le territoire de Gaillac.
(Source : Pôle Emploi-DARES, STMT-31/12/2021)
- La concentration de demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA est proportionnellement plus importante dans le QPV Crins En Gach qu'à Lentajou – Catalanis.
(Source : Pôle Emploi-DARES, STMT-31/12/2021)
- A Crins – En Gach, les demandeurs d'emploi sont plus jeunes, au regard de la composition générale de la commune, avec un écart plus important chez la population des moins de 26 ans et un écart moins important des 50 ans ou plus.
(Source : Pôle Emploi-DARES, STMT-31/12/2021)
- Au sein des deux quartiers, la population possède un niveau de formation moins élevé que pour l'ensemble des populations des deux communes. Plus de 60 % de la population a un niveau de formation égal et inférieur au CAP – BEP. Cette spécificité est particulièrement marquée chez les hommes. Cet écart se confirme aux niveaux Bac et supérieur au Bac.
(Source : Pôle Emploi-DARES, STMT-31/12/2021)

Orientations	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions clés
<p>Renforcer l'accompagnement global et individualisé des projets professionnels</p>	<p>Renforcer la coordination, la prévention et l'insertion socio-professionnelle</p>	<p>Se coordonner pour mieux toucher et mieux accompagner les publics et lever les freins à l'emploi</p> <p>Favoriser les expérimentations permettant d'aller vers, de repérer, pour mieux orienter et accompagner les publics éloignés, notamment les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération territoriale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat à travers la mise en place de France travail. • Dispositifs de lever des freins à la formation et à l'emploi : apprentissage de la langue française à Gaillac et à Graulhet (Aralia, centre social, CCAS, ...) / Places crèches AVIP à Graulhet, ... • Écoles de la Transition Écologique - ETRE (association Al Terre Egaux), • Mission "d'aller-vers" des adultes-relais pour notamment informer et orienter vers les dispositifs de droits commun. • Mise en œuvre d'une action basket dans les QPV : rapprocher les acteurs économiques des jeunes (MJTN). • Recrutement d'un médiateur qui va au contact des jeunes « Hors les murs » (MLTS). • « Place du TAF » au sein des QPV de la ville (France Travail - Graulhet). • Actions hors les murs pour présenter les offres de services jeunes, Insertion par l'Activité Economique (IAE), politiques publiques (emplois francs) (France Travail - Gaillac).
<p>Consolider la dynamique économique du territoire au bénéfice des habitants du QPV</p>	<p>Encourager les initiatives locales et partenariales</p>	<p>Encourager l'entrepreneuriat, les reprises d'activités, le développement de l'Économie Sociale et Solidaire, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action "Aller-vers, faire avec et donner confiance à chacun pour entreprendre" développée à Graulhet et à venir à Gaillac (association rESS'ources). • Chantiers d'insertion pour l'entretien d'espaces publics, espaces de restauration, recyclerie (association Léo Lagrange à Graulhet, Mille et 1 Récup à Gaillac), ... • Favoriser les clauses d'insertion sociales dans les marchés (Tarn Habitat)

Zoom 1 : une plateforme linguistique pour notre territoire

Le département du Tarn ne bénéficie pas aujourd'hui d'une plateforme linguistique (8 en Occitanie). Elle permet de recevoir les publics primo-arrivants, voire les personnes en difficulté avec les savoirs de base, afin de leur proposer un bilan global pour identifier leurs besoins en termes de formation en utilisant les ressources du territoire. Ce bilan inclut une évaluation linguistique et prend en compte les objectifs personnels et professionnels de la personne. La Plateforme va ensuite émettre des préconisations et proposer à la personne des orientations vers les partenaires de son territoire. Elle peut également animer un réseau d'acteurs intervenants auprès des publics et assurer une fonction observatoire des besoins et des réponses du territoire en matière d'offre linguistique.

Étant donné la typologie des publics (Alpha, Post Alpha, FLE, Personne en situation d'illettrisme, RAN) et la diversité des apprentissages (FLE, FLI, FLS, FLP, FOS, SBD, CBD, ...), l'identification des besoins d'une personne pour proposer l'orientation la plus adaptée peut devenir extrêmement complexe ! Sur le territoire de Gaillac et de Graulhet, les acteurs impliqués dans l'apprentissage de la langue française soulèvent la plus-value qu'apporterait ce type d'organisation aux habitants de nos territoires.

Zoom 2 : le développement de l'Economie Sociale Solidaire, notamment à travers le projet de l'association reSS'ources

Pour les territoires de la politique de la ville, l'ESS est à la fois un vivier d'initiatives et un mode d'entreprendre qui peut constituer tout à la fois une réponse aux besoins essentiels des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville et un outil de développement local à même d'améliorer l'attractivité des quartiers. L'association reSS'ources, acteurs clé de l'ESS, intervient sur les territoires de Graulhet et de Gaillac notamment à travers la mise en œuvre du projet "Aller vers, faire avec et donner confiance à chacun pour entreprendre". Il vise à renforcer les moyens de détection, d'appui et d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales porteuses d'emploi, dans les QPV de Gaillac et de Graulhet. La 1ère étape du projet "S'associer pour faire levier" a été engagé sur Graulhet en 2023 (mobilisation des parties prenantes / diagnostic participatif des potentiels / développement de collaborations apprenantes entre acteurs) et va être lancé sur Gaillac en 2024. Le projet se poursuit par des actions ad'hoc pour détecter, accompagner et orienter les porteurs de projets.

Cette action vient s'inscrire dans le déploiement du plan TARN ESS 2023-2028 initié par le Département.

ZOOM 3 : L'école de la transition écologique ETRE : depuis 2023, l'association Al Terre Egaux porte l'école ETRE Tarn qui vise à mettre en lien les métiers et les acteurs de la Transition Ecologique et les jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire. Elle est un support pour l'orientation et la formation des jeunes décrocheurs, jeunes sous mains de justice, jeunes en quête de sens quant à leur parcours professionnel, vers les métiers manuels de la Transition. L'Ecole ETRE, c'est :

- La rencontre de professionnels de la transition écologique et la participation à des chantiers de savoir-faire en lien avec les métiers verts et verdissants et les besoins du territoire ;
- 3 thématiques Agriculture Environnement Habitat Durable et Energies renouvelables ;
- Un accompagnement de chaque jeune vers l'expression de leur potentiel et la qualification en lien avec les acteurs de la formation professionnelle ;
- La découverte de savoirs faire et être dans le domaine de la permaculture et de l'agroécologie grâce au support d'un jardin pédagogique et agroécologique de 2000 m² dans le centre-ville de Gaillac Lieu d'accueil pour ETRE.

4-4 : Enjeu 3 - Des quartiers apaisés et respectueux

Les faits de tranquillité publique (incivilités, violences intra-familiales, déchets et présence d'encombrants, dégradations, nuisances sonores, trafics, oisiveté des jeunes...) ont fortement été soulevés par les habitants et les professionnels lors des temps de concertations proposés dans le cadre de ce renouvellement.

Ces faits ont des répercussions sur le quotidien des habitants et sont par conséquent des problématiques majeures qui doivent mobiliser, de manière coordonnée, les acteurs de la politique de la ville.

Il est important que chacun (re)trouve sa place, dans un environnement apaisé, respecté par tous et respectueux de tous.

Orientations	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions clés
Garantir la tranquillité des habitants et lutter contre les incivilités et la délinquance	Renforcer la coordination et la prévention en proximité	<p>Favoriser les démarches de médiation sociale et assurer une présence dans les QPV</p> <p>Renforcer et animer les instances partenariales et territoriales dont la GUSP</p> <p>Valoriser les parcours, les actions remarquables</p> <p>Prévenir les violences faites aux femmes et aux enfants – intrafamiliales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Balades urbaines, diagnostics en marchants, marches exploratoires sur Gaillac et Graulhet CLSPD de Gaillac et de Graulhet Présence sur les quartiers : ASVP (Graulhet), animateurs, Adultes relais, Police municipale (Gaillac), gendarmerie, ... Intervenantes sociales en Gendarmerie (ISG) à Gaillac et Graulhet Permanences et ateliers de l'association Paroles de femmes à Gaillac et Graulhet
	Garantir la sécurité des habitants	<p>Anticiper les effets du trafic sur le quotidien des habitants</p> <p>Déployer le système de vidéoprotection</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de Sécurité Intégrés à Graulhet et Gaillac Présence "pédestre" de la gendarmerie sur les Quartiers de Graulhet Plan d'équipement de vidéoprotection à Gaillac et Graulhet

Zoom : le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Présidé par les Maires de communes de Gaillac et de Graulhet, le CLSPD "est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes".

Gaillac : le CLSPD a été redynamisé en 2023, notamment par une reprise de son animation grâce au recrutement d'un coordonnateur. Au niveau opérationnel, le CLSPD de Gaillac s'organise à travers 3 groupes de travail thématiques : Prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive / Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes / Amélioration de la tranquillité publique.

Une cellule de suivi nominatif / cellule d'urgence, permettant le traitement des situations individuelles doit également se mettre en place.

Graulhet : relance du CLSPD en février 2021 (réunion de préfiguration méthodologique le 24/02/2021 et installation d'un comité restreint le 08/02/2021). Diagnostic effectué autour du déploiement de 4 Groupes Thématiques Opérationnels (GTO) : Prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive, des violences faites aux femmes, intrafamiliales, aide aux victimes et travail sur les auteurs, Tranquillité Publique, Radicalisation/ Séparatisme (Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation- Graulhet).

Ces instances partenariales participeront au développement de la mise en œuvre de l'enjeu « des quartiers apaisés et respectueux » du contrat de ville dans les QPV de Gaillac et de Graulhet.

D'un point de vue technique, les chefs de projet politique de la ville seront invités à participer aux commissions thématiques mises en place dans le cadre du CLSPD, avec un focus sur les quartiers prioritaires dans chacune des commissions.

4-5 : Enjeu 4 - l'attractivité des quartiers

Quelques constats clés :

- Une concentration des logements sociaux sur les QPV : à Graulhet, 35,7 % logements sociaux en QPV (11,7 % sur la commune) et 47% à Gaillac (9,3 % sur la commune).
- Statut d'occupation des ménages :
 - Graulhet : 65,9% des ménages sont locataires et 33,5% propriétaires en QPV (proportion équivalent au niveau communal).
 - Gaillac : 75,5% des ménages sont locataires et 29,9% propriétaires en QPV (proportion : 57% des propriétaires au niveau communal).

L'attractivité des quartiers prioritaires peut se traduire à travers différentes dimensions de la vie quotidienne : le logement, l'éducation, l'activité économique, les services en proximités, le bien vivre, ... des dimensions qui doivent intégrer les enjeux de développement durable.

Les espaces d'échanges proposés dans le cadre de ce renouvellement ont mis en avant que les logements et leur environnement immédiats (lieux de vie, espaces verts,) ainsi que le dynamisme de ces espaces, sont des enjeux prioritaires pour l'attractivité de ces quartiers.

Concernant la transition écologique, il s'avère également essentiel de ne pas laisser les habitants des quartiers prioritaires en marge des évolutions de la société en cours : adopter des modes de vie favorables, durables, écologiques... Des principes qui peuvent être perçus comme des injonctions et qui amènent par conséquent à se poser la question de comment faire. Il convient avant tout de partir des réalités des chacun, de faire ensemble pour que chacun puisse se sentir concerné et devenir acteur de la transition écologique.

Orientations	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions clés
Engager une transition écologique solidaire	Maintenir en état, rénover et redynamiser les quartiers	<p>Rénover et redynamiser le centre-ville (commerces, lieux de vie, ...) sur Graulhet</p> <p>Utiliser l'abattement de la TBPB comme un levier financier et partenarial, en faveur des locataires des QPV</p> <p>Intégrer les enjeux de développement durable et le réchauffement climatique dans les actions et aménagements proposés</p> <p>Favoriser et soutenir les initiatives d'habitants en faveur de leur cadre de vie</p> <p>Développer et améliorer les transports publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des propriétaires à la réhabilitation du parc privé et aux rénovations thermiques, au travers des OPAH. • Animation de la GUSP de Graulhet. • Mise en place de la GUSP à Gaillac • Sensibilisation des habitants sur le développement durable, la lutte contre la précarité énergétique : "Pas de quartier pour les déchets" à Gaillac, accompagnement des locataires de Tarn Habitat sur leurs consommations énergétiques, programme environnement développé par Unis cité à Gaillac et Graulhet, ... • Végétalisation des cours d'école et des abords des structures scolaires, périscolaires et petite enfance • Rénovation thermique et intérieure de la future Maison Pour Tous, grâce à un co-financement attendu de l'Etat (Fond vert), de l'Europe (FEDER), de la Région, du département et de la commune. • Projet d'aménagement de parcelles laissées libres d'usage dans le cadre du PRU de Lentajou, • Jardin participatif de Crins, ... • Développement des mobilités douces • Adaptation du service de transport à la demande et développement d'un service de transport d'utilité sociale
Favoriser la mixité sociale	Développer l'offre, la qualité et l'entretien des logements sur les communes	Attribution des logements via la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une CIL • Soutien de la production locative sociale particulièrement sur les communes SRU (CAGG)

ZOOM : la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et les marches exploratoires

La GUSP est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie. Cette démarche est en place à Graulhet et doit s'engager à Gaillac.

Objectif 2024 pour Graulhet : poursuivre l'animation de la GUSP et renouveler la convention cadre.

Objectif 2024 pour Gaillac : élaborer une convention multi partenariale à partir d'un diagnostic partagé (notamment un diagnostic en marchant, réalisé avec les habitants) afin de favoriser l'approche collective et inter partenariale, l'appropriation des enjeux par tous. Cette convention devra préciser : la définition de la GUSP de Gaillac, la gouvernance inter-acteurs et le mode de pilotage, les modalités de participation des habitants, la stratégie générale (pourquoi on fait). Un plan d'action pourra ensuite être décliné et animé.

5- LES MOYENS POUR LE CONTRAT DE VILLE

5-1 : Les moyens spécifiques dédiés au contrat de ville

- L'Appel à projets annuel

Chaque année un appel à projets contrat de ville est co-construit pour l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il vise à soutenir l'émergence et l'élaboration de projets innovants et cohérents avec les enjeux identifiés sur nos QPV de Gaillac et de Graulhet. Il est ouvert en fin d'année (début décembre) pour une clôture fin janvier de l'année suivante.

La CAGG et tous les signataires du contrat de ville font ainsi appel aux opérateurs qui souhaitent œuvrer à la transformation sociale, économique et urbaine de ces quartiers.

Pour certains projets ciblés, les financements de l'État/ANCT/Politique de la ville pourront être accordés sur 3 ans au travers des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

L'objectif sur la période du contrat est d'augmenter le nombre de ces conventions notamment pour :

- les projets structurants pour les quartiers politique de la ville,
- les projets portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique des quartiers politique de la ville,
- les projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre.

- Les crédits spécifiques

- Le Budget Opérationnel de Programme N°147 (BOP 147) : le budget de l'État au niveau national réservé pour la politique de la ville.
- Une priorité du programme régional FEDER - FSE + dédié aux actions en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Les appels à projets "Opération Quartiers d'été" (Préfecture), "Été culturel" et "C'est mon patrimoine" (DRAC).
- La CAF: en complément des leviers financiers nationaux, une aide sur fonds locaux est mobilisable pour soutenir des actions dans les QPV (pouvoir d'agir et participation citoyenne / proximité et inclusion sociale).
- Le Département : enveloppes budgétaires "Subventions Politique de la ville".
- La Région: Innov'emploi expérimentation.

- Le dispositif Programme de Réussite Educative (PRE) : cf. zoom enjeu 1.

- L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficie le bailleur Tarn Habitat, pour les logements situés en quartiers prioritaires, avec en contrepartie la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services rendus aux locataires, sur les espaces intérieurs et extérieurs, de façon articulée avec les actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

- Le dispositif Adulte relais est destiné à améliorer les relations entre habitants des QPV et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles et des quartiers prioritaires. En 2024, sur les QPV de Gaillac et de Graulhet, 5 personnes occupent des postes d'adultes relais.

Le montant annuel de l'aide par poste à temps plein est de 22 555,75€.

5-2 : La mobilisation du droit commun

Au-delà des moyens spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

- L'Etat

Lutte contre le racisme et l'antisémitisme (appel à projet DILCRAH), transition écologique (Fonds vert), Lutte contre les drogues et les conduites addictives (appel à projets MILDECA), Prévention de la délinquance (appel à projet FIPD), Education, Développement économique et Emploi, Police, Justice, Logement, Apprentissage de la langue (BOP 104), Santé, Culture (appel à projet de la DRAC), Jeunesse et sport, Politique d'intégration des migrants, Les programmes « Petites Villes de Demain » de Gaillac et de Graulhet.

→ Convention cadre entre l'Etat, l'ANCT et la Caisse des dépôts et des consignations – Annexe 1: Chapitre 2.3.6 La politique de la ville (page 9)

- La Région

Développement économique, formation professionnelle et lycées, aménagement du territoire...

→ Contribution de la région Occitanie : annexe 2

- Le Département

Action sociale et médico-sociale Insertion sociale et professionnelle Prévention spécialisée Gestion des collèges...

→ Contribution du département : annexe 3

- La CAF

Les champs d'intervention de la CAF : Accueil du jeune enfant, enfance et jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion, vacances et accès aux droits.

Signature le 23 mai 2023 d'une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles entre la CAF et la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour une nouvelle période de 5 ans

→ Contribution : annexe 4

- France Travail

France Travail œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

France Travail met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic

→ Contribution : annexe 5

- La Banque des territoires

Orientations et premières mesures annoncées au CIV	Mobilisation du Groupe Caisse des Dépôts
Répondre au défi de la transition écologique - Doublement de la part du fonds verts investie dans les QPV (obj. 15%) > Dont 150 millions d'€ engagé pour la rénovation des écoles - 2 ^{ème} vague de Quartiers résilients avec l'ANRU - Renforcement de la lutte contre les copropriétés dégradées - Mission de préfiguration d'un ANRU 3	→ La Banque des Territoires partenaire de la démarche Quartiers Résilients → Mission sur le financement des copropriétés + Mobilisation de notre offre de « droit commun » Programme Eduréno, Outils d'aide à la décision Prioréno, Financement réseaux de chaleur
Répondre au défi du plein emploi - <i>Entrepreneuriat Quartiers 2030</i> porté par Bpifrance - Mobilisation des investisseurs publics et privés pour les Quartiers - Relance d'un programme de rénovation des centres commerciaux par l'ANCT	→ La Banque des Territoires financeur et partenaire de Bpifrance → La Banque des Territoires financeur et investisseur dans les quartiers: garantie InvestEU pour le PRU-AM ... → Co-financement de chefs de projet développement économique* + Mobilisation de notre offre de « droit commun » : investissements EPL, ESS, mobilisation des foncières
Répondre au défi de l'accès aux droits et aux services publics - Accès à la santé: soutien à l'accès aux soins et à la prévention - Améliorer l'accès à une alimentation de qualité avec le programme « mieux manger pour tous » - Priorité pour l'ouverture des collèges de 8h à 18h, Cités éducatives dans de nouveaux territoires - Prolongation des bataillons de la prévention (45) qui fonctionnent - Expérimentation des Forces d'action républicaines (FAR)	→ Financements de crèches et centres de santé → Accompagner les collectivités territoriales pour remettre de l'humain dans les quartiers: possible bonus médiation dans les France Services* + Mobilisation de notre offre de « droit commun » : → Mesures phares du plan stratégique Banque des Territoires : lutte contre les déserts médicaux, grand âge, transition alimentaire ...

* En cours de définition

→ Contribution : annexe 6

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

La CMA Occitanie (Tarn) représente les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics et collabore étroitement avec les acteurs institutionnels : Préfecture de région, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Conseils départementaux, EPCI (communautés de communes et chambres consulaires), ainsi que syndicats et organisations professionnelles. Au service des artisans, des apprentis et des collectivités locales, la CMA Occitanie accompagne, défend et promeut l'activité des entreprises artisanales.

→ Contribution : annexe 7

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Cadre de vie, enfance – jeunesse, politique de la ville, aménagement du territoire et développement durable, équipements sportifs et culturels, tourisme, développement économique. Notamment à travers :

- Schéma Territorial Education Familles 2023-2027 (STEF) et Projet Educatif Communautaire 2023-2026
- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (ScOT)
- Élaboration et révision des documents d'urbanisme, Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes
- Pilotage du Système d'Information Géographique (SIG)
- Élaboration de la stratégie foncière
- Élaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2022-2028, actions de sensibilisation à l'environnement
- Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Accompagnement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) Tarn pour l'aménagement numérique
- Organisation de la mobilité sur le territoire, élaboration du Plan de mobilité rurale et du Plan vélo
- Participe à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) sur le Tarn, l'Agout, Cérrou-Vère, Tescou, Tescounet
- Aménagement et entretien des infrastructures économiques (17 zones d'activités, pépinière d'entreprises, espace de coworking et espace test pour le maraîchage biologique)

- Mise en œuvre du plan d'actions et d'animation économique en faveur des commerces locaux et du commerce
- Met en place le Projet Alimentaire Territorial - PAT
- Création d'une marque de destination touristique

- Les Communes de Gaillac et de Graulhet

Action générale de prévention et de développement social, Vie associative, culture, sport, prévention/sécurité, à travers notamment :

- Les Centres Communaux d'Action Sociale
- Les CLSPD de Gaillac et de Graulhet
- Les Contrats de Sécurité Intégrés de Gaillac et de Graulhet
- Subventions à des associations pouvant être amenées à intervenir sur le QPV

6- ENGAGEMENTS ET SIGNATURES

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Président- Mr Paul SALVADOR



Préfecture du Tarn

Préfet-Mr Michel VILBOIS



Conseil Régional

Présidente- Mme Carole DELGA



Département du Tarn

Président- Mr Christophe RAMOND





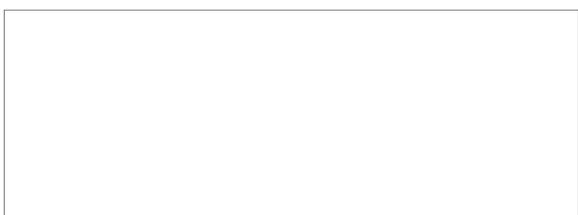
Mairie de Graulhet

Maire- Mr Blaise AZNAR



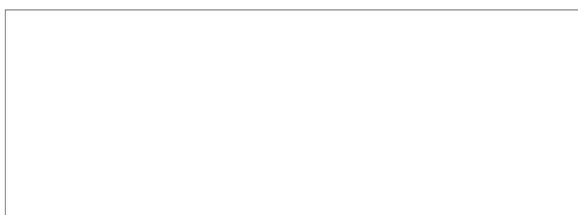
Mairie de Gaillac

Maire- Mme Martine SOUQUET



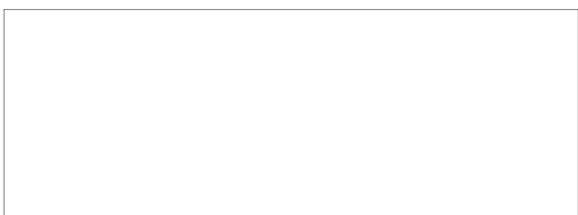
DDETSPP 81

Directrice : Mme Luce VIDAL-ROSOY



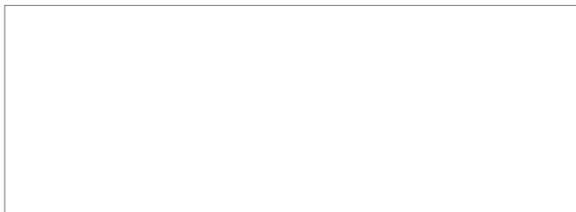
Académie de Toulouse

Rectrice- Mme Marie-Claire DUPRAT



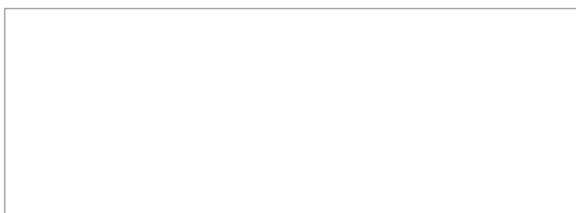
TGI Albi

Procureure de la République-Mme Stéphanie BAZART



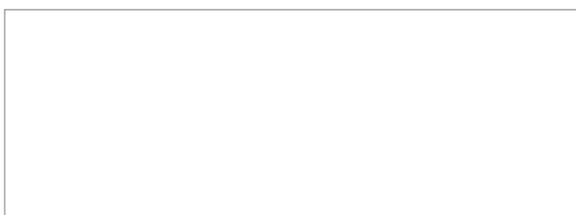
TGI Castres

Procureur- Mr Chérif CHABBI



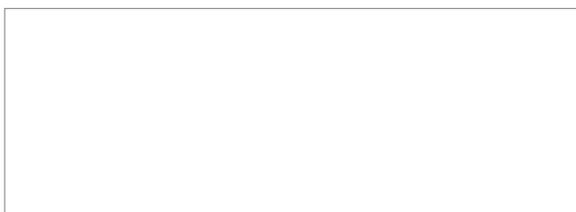
Agence Régionale de Santé

Directeur Départemental du Tarn - Mr Abderrahim HAMMOU-KADDOUR



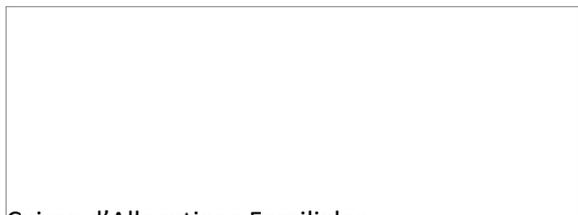
CPAM du Tarn

Président- Mr Philippe BARTHES



MSA

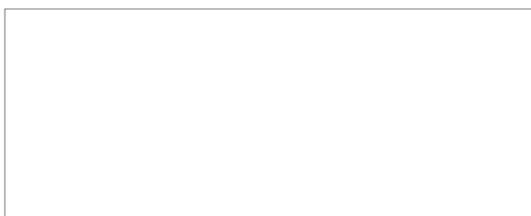
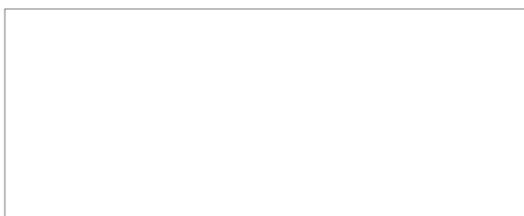
Directeur Général-Mr Eric DALLE



Caisse d'Allocations Familiales

Président-CA- Mr Stéphane AYMARD

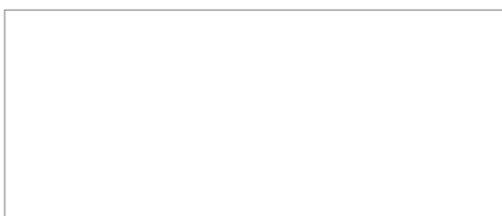
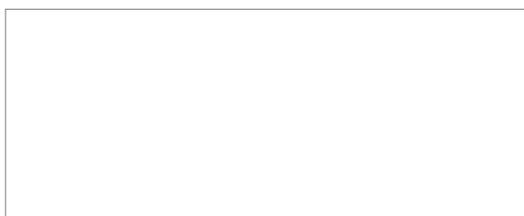
Directrice- Mme Elisabeth DUBOIS-PITOU



Tarn Habitat

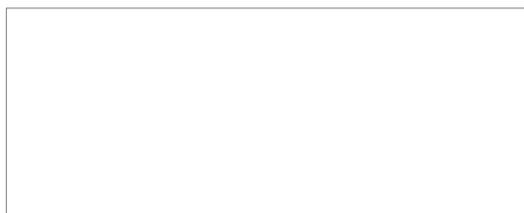
Présidente- Mme Florence BELOU

Directeur-Mr Philippe ASPAR



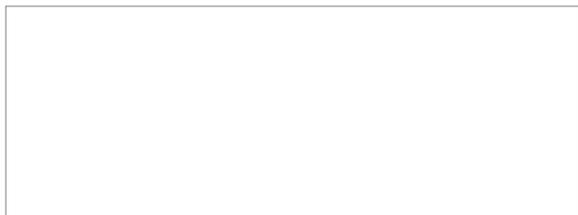
Caisse des dépôts et consignations/ Banque des Territoires

Directeur régional - Mr Patrick MARTINEZ



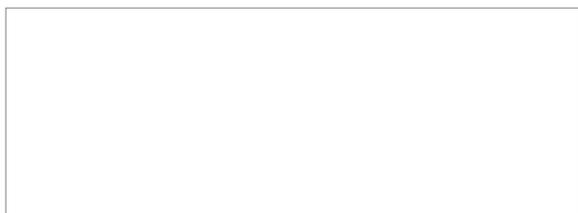
France Travail

Directeur Territorial-Mr Laurent PAUL



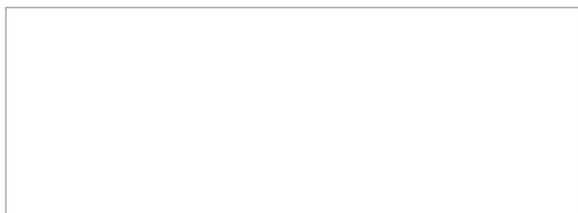
Mission Jeunes Tarn Nord

Présidente-



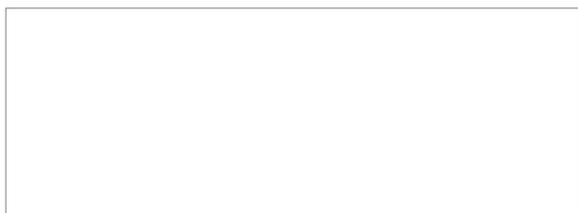
Mission Locale Tarn Sud

Présidente-



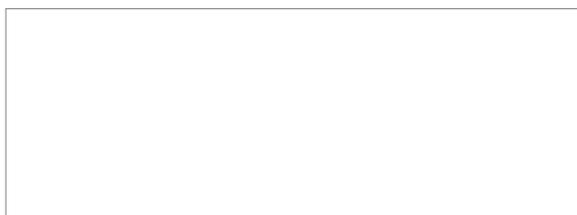
Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Président-Mr Michel BOSSI



Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

Président- Mr Jean-Michel CAMPS

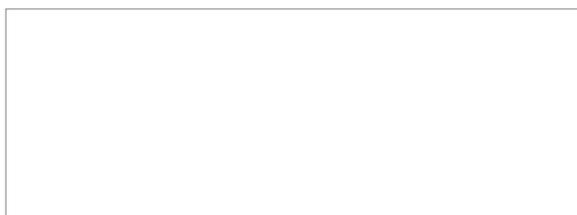


**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn

CDOS du Tarn

Président- Mr Jean-Philippe MIALHE



CDOS

TARN

7- ANNEXES

ANNEXE 1 - Extrait de la convention cadre entre l'Etat, l'ANCT et la Caisse des dépôts et des consignations : Chapitre 2.3.6 La politique de la ville

2.3.6 La politique de la ville

La Banque des Territoires est un acteur historique et majeur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, qui s'inscrit au cœur de son action pour réduire les fractures territoriales. Son engagement en la matière s'est concrétisé notamment par la signature du volet développement économique des Contrats de ville avec les collectivités locales et de conventions d'objectifs successives avec l'Etat fixant les objectifs et les moyens alloués à l'accompagnement des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de la convention avec l'Etat portant sur la période 2021-2023, et déclinée en conventions d'application avec l'ANRU et l'Anah, la Banque des Territoires s'est engagée à déployer son offre de financements et notamment de prêts sur fonds d'épargne spécifique pour ces quartiers et à mobiliser une enveloppe de fonds propres de 225 M€ pour accompagner la mise en œuvre des projets dans les quartiers (75 M€ de co-financement d'ingénierie) et investir dans ces projets (150 M€). Ces interventions visent en priorité à impulser un développement économique durable des quartiers, aux côtés des collectivités et de l'ANCT, accompagner la mise en œuvre du NPNRU aux côtés de l'ANRU et lutter contre l'habitat privé dégradé, aux côtés de l'Anah.

Le cadre de mise en œuvre de ces apports d'expertise et d'ingénierie privilégie les axes d'intervention suivants :

- Les démarches affirmées de transition écologique et de prise en compte de l'urbanisme durable (performance énergétique des bâtiments, désenclavement des quartiers, résilience climatique...);
- L'appui à l'ingénierie et à la mise en œuvre opérationnelle des projets ;
- L'étude et le développement d'outils méthodologiques ou financiers nécessaires pour accélérer le déploiement des projets ;
- La connaissance des capacités financières des maîtres d'ouvrages et l'analyse de la soutenabilité financière des projets présentés ;
- Les démarches d'évaluation, de capitalisation et de valorisation des expériences et des projets, notamment de leur impact en termes d'usage et d'attractivité des territoires.

La Caisse des Dépôts se mobilise notamment aux côtés du Ministère de la ville et de l'ANCT pour la démarche Quartiers 2030 et la mise en place des nouveaux Contrats de ville ainsi que pour la mise en œuvre du Programme Entrepreneuriat pour tous porté par Bpifrance. Ces actions conjointes avec l'ANCT pourront le cas échéant faire l'objet de conventions dédiées annexées à la présente convention.

ANNEXE 2 – Contribution de la Région Occitanie

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville

« Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie.
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,

- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ![\[1\]](#),
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientaion et des Maisons de l'Orientaion Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers^[2], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers^[3] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité, par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et de soutien

^[1] <https://www.laregion.fr/pfm>

^[2] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

^[3] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

ANNEXE 3 – Contribution du département du Tarn



Les engagements du Département du Tarn aux contrats de ville 2024-2030

Chef de file des solidarités, le Département participe au travers de différents programmes à la politique de prévention des risques d'inadaptation sociale ou de marginalisation et de lutte contre les exclusions. Les actions qu'il porte sont à ce titre complémentaires des autres collectivités territoriales.

Partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le Département du Tarn continuera à contribuer à la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales avec pour objectifs l'égalité des territoires et des citoyens.

L'accompagnement départemental sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'action sont mobilisables :

⊙ **Les politiques départementales de droit commun :**

Le Département dispose de nombreux programmes permettant de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

- **En matière de prévention, protection et accompagnement de l'insertion de l'ensemble des publics.**
 - # Il veille au bien-être des enfants, des jeunes en souffrance ainsi que leurs familles : soutenir l'exercice de la fonction parentale, développer la prévention spécialisée, promouvoir la santé comme outil de prévention, développer et pérenniser l'offre d'accueil.
 - # Il accompagne et soutient les populations les plus fragiles : assurer l'information des personnes handicapées, prévenir la perte d'autonomie (CFPPA), favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles (APA, SAAD).
 - # Il participe à renforcer la cohésion sociale des publics en difficultés : favoriser l'accès aux droits (RSA), renforcer et développer une politique d'insertion (PDI), mobiliser des outils au profit des publics (gratuité des transports et aides à la mobilité), favoriser l'insertion par et dans le logement (FSL, ASLL), lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, éduquer à l'environnement et au développement durable, soutenir les opérations de construction ou amélioration des logements sociaux, mobiliser du FSE + pour soutenir et développer la politique d'inclusion.
 - # Il propose une démarche de démocratie participative aux habitants en leur permettant de transformer directement leur territoire par l'appui du budget participatif.
- **En matière de solidarité des territoires.**
 - # Il apporte son appui aux projets de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la ville, portés par les communes et intercommunalités.

Il accompagne également les communes pour la réalisation d'équipements scolaires et ou périscolaires situés dans les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

- **En matière d'accompagnement de la jeunesse et en favorisant l'accès de tous aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.**

Il contribue à l'accès aux activités sportives et de loisirs pour tous par le soutien aux comités sportifs départementaux et aux associations sportives locales (aide au fonctionnement, manifestations, équipements sportifs). Il favorise l'excellence sportive de jeunes tarnais.

Il agit pour la jeunesse en soutenant les acteurs départementaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire œuvrant pour l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

Il favorise l'accès de tous à la culture en soutenant les associations et organismes culturels.

⊙ **Les crédits spécifiques à la politique de la ville :**

Dans le cadre d'une politique volontariste, la poursuite du maintien de crédits spécifiques viendra soutenir des actions particulières à la politique de la ville à destination principalement des habitants, mobilisant le partenariat au sein des quartiers.

Il s'agira de projets à caractère structurant et innovant dans le cadre d'une aide au démarrage d'actions.

ANNEXE 4 – Contribution de la CAF



Politique d'action sociale Caf en lien avec les 7 thèmes retenus comme prioritaires dans le cadre de « Quartiers 2030 »

1/Déclinaison des orientations de la Caf pour chaque thème relatif à la politique de la ville «Quartiers 2030» :

1/ Cadre de vie et habitat/Transition écologique et énergétique/TFPB

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

- Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, correspondants privilégiés dans la prévention des impayés locatifs
- Prévenir les expulsions et les impayés locatifs en renforçant l'information en faveur des allocataires et bailleurs pour favoriser leurs signalements précoces et en consolidant le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la prévention et du traitement des impayés de loyer
- Contribuer à la lutte contre la non-décence des logements en renforçant les actions de prévention
- Participer aux politiques locales du logement en contribuant au soutien financier des projets locaux, à travers une participation financière à l'ingénierie de projets en faveur des publics fragiles, en difficulté et notamment des jeunes afin de promouvoir des dispositifs innovants et projets d'habitat autour de la colocation / sous-location sociale et solidaire
- Accompagner la transition écologique (exemples : majoration de l'accompagnement financier de la caf au titre de l'investissement, soutien aux projets innovants...)

2/ Cohésion sociale et vie associative

- Poursuivre le développement des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers lieux...) dans les territoires sous couverts avec la volonté de renforcer la participation des habitants et les solidarités de proximité.
- Développer les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques dans les structures d'animation de la vie sociale (exemple : recyclerie)
- Les structures d'animation de la vie sociale participent à la dynamique de la vie associative : hébergement d'associations, médiation de locaux, information et orientation/création d'association (Guid'asso)

3/ Parentalité/Réussite éducative/Education

- Accompagner les parents dans leur fonction éducative (parentalité)

Il s'agit :

- o d'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve ;
- o de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en les réassurant sur leurs compétences parentales et le cas échéant, à les soutenir.

Thématiques prioritaires : prévention des risques liés aux usages du numérique, problématiques liées à la scolarité (orientation, harcèlement scolaire, relation avec les établissements scolaires et les associations locales), difficultés autour de l'adolescence, maintien des liens parents-enfants en cas de séparation, prévention primaire en lien avec la politique des 1000 premiers jours.

Exemples de leviers : Lieux d'accueil Enfant Parent (LAEP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), réseau Parents81...

4/ Sécurité/Prévention de la délinquance/Tranquillité publique

- Soutien aux projets de promotion des valeurs de la République ou de prévention du repli communautaire ou de la radicalisation

Le projet doit viser une action de prévention primaire répondant à un ou plusieurs objectifs parmi la liste suivante :

- o Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;
- o Développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours » ;
- o Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème ;
- o Développer ou renforcer l'éducation au numérique ;
- o Accompagner les familles et les jeunes confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux phénomènes de radicalisation.

La Caf du Tarn s'associe chaque année à l'appel à projet relatif au FIPD afin de mobiliser ce fond.

5/ Emploi/Insertion professionnelle/Développement économique

- Lever les freins à l'insertion socio professionnelle
- Aider à la construction d'offres de service adaptées sur les territoires, en lien avec France travail

Exemples de leviers : places en crèches AVIP, accompagnement à l'usage des outils numériques...

6/ Pauvreté

- Accompagnement social par les travailleurs sociaux de la Caf du Tarn (mobilisation des aides légales et extra légales)
- Lutter contre le non-recours aux droits (allers-vers, accompagnement dans les démarches...)

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales.

7/ Services

- Développer les offres de services adaptées aux besoins des habitants en lien avec les champs d'intervention de la branche famille (*mobilisation de l'ingénierie de la Caf pour construire des projets adaptés*) dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).
- Favoriser l'accessibilité aux services : tarification modulée en fonction des ressources des familles, inclusion d'enfants porteurs de handicap.

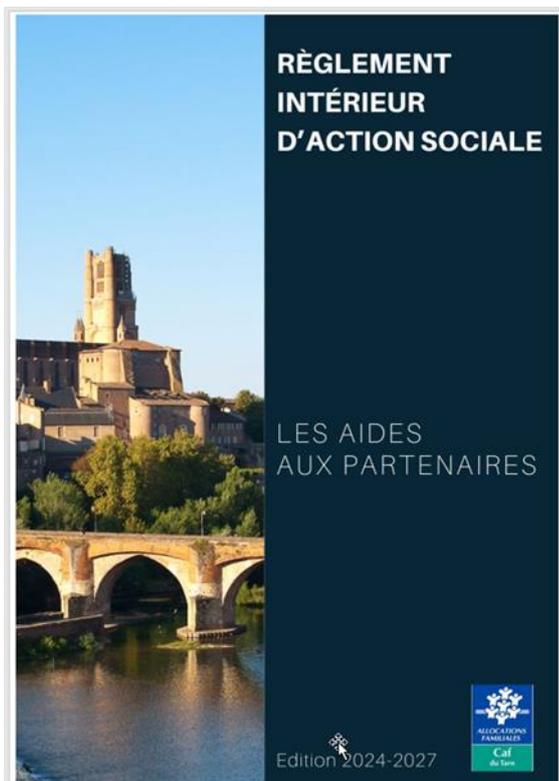
2/ Identification des dispositifs à développer/renforcer sur les QPV :

L'ensemble des orientations sus citées sont à déployer dans les QPV.

Une offre de service socle par QPV comprend (à minima) :

- ✓ 1 structure AVS (avec une action concrète sur le cadre de vie des habitants et participation citoyenne)
- ✓ 1 LAEP
- ✓ Accompagnement à la scolarité
- ✓ Un mode de garde pour les parents engagés dans un parcours d'insertion
- ✓ Des actions de soutien à la parentalité
- ✓ Une politique d'accessibilité aux services et activités inclusive (mixité, tarification, prise en compte du handicap...)
- ✓ Une action jeunesse adaptée (allers vers) et préventive (éducation au numérique...)

Une coordination partenariale des acteurs institutionnels et/ou associatifs et autres organismes est souhaitée pour déployer une offre de service concertée et cohérente sur les territoire concernés (veille sociale, actions concrètes...) en s'appuyant notamment pour la Caf sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) et le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf).



FICHE 19

Action renforcée dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV)

Conditions	<p>La Caf du Tarn est co-signataire des contrats de ville et mobilise aux côtés de l'Etat les leviers de droit commun en direction des quartiers prioritaires afin de participer à la réduction des inégalités.</p> <p>En complément des leviers nationaux, une aide sur fonds locaux est mobilisable pour soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le pouvoir d'agir des habitants/la participation citoyenne▪ Les actions de proximité et d'inclusion sociale. <p>L'opérateur dépose sur la plateforme dauphin une demande de financement à la suite d'un appel à projet lancé par les collectivités concernées. La copie de la demande doit être envoyée à la Caf.</p>
Montant	<p>Aide forfaitaire, sous forme de subvention, plafonnée à 2 000 € par action et dans la limite de 80% du coût du projet.</p>
Païement	<p>Le paiement est effectué par la Caf au partenaire, en une seule fois, après réception du bilan des actions réalisées et du compte de résultat validés par le conseiller technique du territoire.</p>

FICHE 29

Accompagnement des projets sociaux de l'animation de la vie sociale

Objectifs L'objectif est de promouvoir une action sociale, familiale et préventive, complémentaire des prestations légales en direction des structures de l'animation de la vie sociale. Cette aide doit permettre d'appuyer à la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du projet social sur la période de l'agrément. Les actions mises en œuvre doivent développer au moins un des axes suivants :



Axes de projets soutenus	Objectifs	Nature des charges à retenir
Participation des habitants	Faire émerger la participation des habitants Formation des bénévoles Accompagner des initiatives d'habitants Accompagner à la citoyenneté	Achats Frais de déplacement et transport
Actions innovantes	Accompagner les nouvelles formes d'entraide et de solidarité Encourager les coopérations entre les acteurs locaux Soutenir les expérimentations	Location Frais de repas Intervenant
Accès aux droits au sens inclusion numérique	Accompagner les habitants éloignés des nouvelles technologies	Charges de personnel (Prise en compte uniquement du renfort de personnel : recours à heures supplémentaires, CDD...)
Transition écologique et solidaire	Soutenir des actions favorisant l'engagement des habitants dans des projets concrets (recycleries, jardin partagés, ateliers de réparation, échanges de services...).	Prestations extérieures

Conditions Les actions devront répondre aux orientations inscrites au projet social.

Montant L'aide sous forme de subvention est plafonnée à 5 000 € par action dans la limite de 80% du coût du projet. Le nombre d'actions est limité à 2 par structure et par an. Les actions nouvelles et innovantes seront privilégiées. Aide non cumulable avec les aides/politique de la ville.

ANNEXE 5 – Contribution de France Travail dans le cadre du contrat de ville Gaillac - Graulhet 2024/2030

Premier acteur du marché du travail en France plus de 58 000 collaborateurs et plus de 890 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, France Travail œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Sur le plan local les deux agences de GAILLAC et de GRAULHET couvrent le territoire du contrat et se mobilisent pour organiser des actions en agence ou hors les murs en quartier prioritaire de la ville.

Il s'agira de développer des événements en QPV sous différents formats : job dating, forum, ateliers...

Il s'agira de travailler plus en proximité avec toutes les associations et partenaires pour mobiliser le public QPV.

D'autres évènements se déroulent hors QPV (salle des spectacles à Gaillac, pépinières Granilia ou salle du forum à Graulhet) où nous mobiliserons tous les publics y compris les résidents en QPV en nous appuyant sur les relais locaux, pour des salons divers (emplois, création d'entreprise).

- A Graulhet pour l'année 2024 il est prévu entre autres :
 - les actions hors les murs par ex « au tiers lieu M », avec un public ciblé et préparé par les conseillers en amont ;
 - l'action « place du TAF » au sein des quartiers prioritaires de la ville ;
 - les visites des chantiers d'insertion avec un public ciblé et préparé par les conseillers en amont ;
 - le Forum du 15 octobre à Gaillac qui sera le lieu de rencontre entre demandeur d'emploi et entreprise du bassin de Graulhet.

- A Gaillac pour l'année 2024 il est prévu entre autres :
 - le job dating en agence et hors les murs avec les structures de l'intérim et de l'insertion avec un public ciblé et préparé par les conseillers en amont ;
 - les actions régulières hors les murs pour présenter les offres de services jeunes, IAE, politiques publiques (emplois francs) ;
 - le Forum du 15 octobre à Gaillac qui sera le lieu de rencontre entre demandeur d'emploi et entreprise du bassin de Gaillac ;
 - les ateliers « Erasmus » avec la MJC de Gaillac et de Graulhet pour informer sur les dispositifs ;
 - dans le cadre du partenariat avec la Com d'Agglo mise en place d'actions hors les murs pour développer les informations au sujet de la création d'entreprises, et l'accompagnement aux porteurs de projets.

ANNEXE 6 – Contribution de la Banque des territoires

Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NITKO et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

ANNEXE 7 – Contribution de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn



Dispositif Prépa Apprentissage

URMA - Antenne du Tarn

Qu'est-ce que Prépa Apprentissage ?

Le but est d'accompagner les publics éloignés de l'emploi et de la formation ou en décrochage vers la réussite et l'insertion dans la formation par la voie de l'apprentissage.

Ce dispositif permet de :

- Découvrir l'alternance,
- Aider aux choix professionnels et préparer ou valider son projet (immersion sur des plateaux techniques et/ou en entreprise),
- Sécuriser les parcours et acquérir des compétences de base et relationnelles.

L'objectif est de valider un projet professionnel par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le **public ciblé** par la Prépa Apprentissage doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 15 à 29 ans, sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- Ne pas être salarié ;
- Ne pas être engagé dans un cycle de formation ;
- Ne pas être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac) ou supérieur.

Nos partenaires :

Structures Régionales engagées à nos côtés :

- ↳ Association Régionale des Missions Locales (ARML) ;
- ↳ France Travail Occitanie ;
- ↳ Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (agefiph).

Structures Départementales :

- ↳ France Travail Tarn ;
- ↳ Réseau des Missions Locales ;
- ↳ Maisons de La Région ;
- ↳ Service Académique d'Insertion et d'Orientation (SAIO) ;
- ↳ Plateforme de Sécurisation et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).



Les différents types de parcours :

Parcours 1 - « Signé » (35h) : Accompagnement à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Description :

- ↳ Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- ↳ Faire prendre conscience des atouts et savoirs de chacun,
- ↳ Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- ↳ Identifier les besoins d'un employeur,
- ↳ Connaître les droits et les devoirs de l'apprenti : le contrat d'apprentissage.

Parcours 2 - « Validé » (140h) : Révéler les talents.

Description :

- ↳ Découvrir l'apprentissage,
- ↳ Apprendre à se comporter en entreprise,
- ↳ Tester des métiers en entreprise et/ou en ateliers au CFA,
- ↳ Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- ↳ Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- ↳ Des ateliers sur le savoir-être sont proposés afin de préparer les stagiaires à l'entrée en formation par l'apprentissage.

Parcours 3 - « Reboosté » (280h) : Connaître et découvrir son potentiel.

Description :

- ↳ Valoriser le potentiel de chaque apprenant avec un coach,
- ↳ Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- ↳ Construire et sécuriser le projet professionnel choisi,
- ↳ Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux stages ou ateliers au CFA,
- ↳ Se préparer au recrutement, signer un contrat.

Parcours 4 - « Accompagné » (420h) : Donner les atouts pour entrer dans le monde du travail (pour les apprenants allophones, grands décrocheurs ou en situation de handicap).

Description :

- ↳ Avoir la maîtrise de la langue française nécessaire à l'entrée en formation (pour les allophones),
- ↳ Prendre confiance en soi,
- ↳ Acquérir un socle de connaissances et de compétences,
- ↳ Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- ↳ Construire et sécuriser votre projet professionnel,
- ↳ Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux périodes de stage ou des immersions au sein des ateliers du CFA,
- ↳ Se préparer au recrutement, signer un contrat.

Les prochains parcours :

- ↳ Parcours 3 du 11/03/2024 au 02/07/2024,
- ↳ Parcours 2 du 15/04/2024 au 28/06/2024,
- ↳ Parcours 1 du 08/04/2024 au 25/10/2024.

Pour intégrer le dispositif, chaque candidat est reçu en entretien afin de déterminer le parcours le plus adapté en fonction de son profil.

Contact :

Julie BRU - Responsable d'Unité Pédagogique - Référente Prépa
Apprentissage
07 85 70 24 76 ou prepa-app@cm-tarn.fr